

## Liaisons vicieuses

*La confirmation vient de Biden himself*

## Drones iraniens pour Alger et ses pantins



Page 3

Le Groupe socialiste interpelle le gouvernement sur le chantier de la protection sociale et son engagement à sortir un million de ménages de la pauvreté et de la vulnérabilité, entre autres...

Page 2

Habib El Malki appelle à redoubler d'efforts pour faciliter l'accompagnement vigilant de la réforme éducative



Page 4

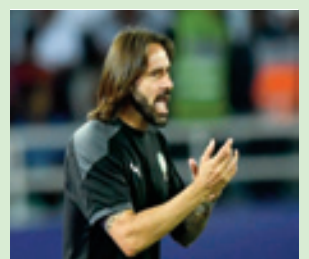
L'inflation ralentit à 7,1% sur un an et recule de 0,4% sur un mois

L'horizon serait-il en train de s'éclaircir ? Trop tôt pour le dire



Page 10

Reynald Pedros L'EN féminine vise les huitièmes de finale au Mondial



Page 23

# Le Groupe socialiste-opposition ittihadie à la Chambre des représentants interpelle le gouvernement au sujet de :

- *La mise en œuvre du chantier de la protection sociale*
- *La problématique des décharges publiques*
- *Les procédures d'autorisation des constructions en milieu rural*
- *L'engagement à sortir un million de ménages de la rubrique de la pauvreté et la vulnérabilité, entre autres*

## Actualité



Toujours dans le cadre des missions dévolues, conformément aux dispositions constitutionnelles, à l'opposition parlementaire, le Groupe socialiste-Opposition ittihadie à la Chambre des représentants, assumant pleinement ses obligations législatives et politiques de suivi, de contrôle et de critique responsable de la gestion des affaires publiques, poursuit sa tâche constitutionnelle avec détermination, assiduité et acharnement responsable.

Ainsi, observant scrupuleusement les dispositions du règlement intérieur de l'Institution parlementaire, la députée, membre dudit Groupe, Salwa Demnati a adressé au président de la Chambre des représentants une question orale, lui demandant de la transmettre au ministre de la Santé et de la Protection sociale, ayant trait à la mise en œuvre du chantier de la protection sociale.

La parlementaire ittihadie a rappelé que ce chantier se trouve au centre des enjeux auxquels est confronté le Maroc en matière de réhabilitation de la structure sociétale du pays. « C'est un projet qui bénéficie d'une attention particulière de la part de Sa Majesté le Roi et qui est supposé être l'une des priorités du gouvernement », a-t-elle souligné en relevant que ce dernier se doit instamment de se déployer à la faveur de la concrétisation dudit chantier de la protection sociale d'autant qu'il est tenu de s'acquitter de l'engagement du Souverain préconisant l'inscription de 22 millions de

Marocains dans le registre de la couverture sanitaire.

Toutefois, a soulevé Salwa Demnati, la réussite de ce grand chantier demeure tributaire de la consolidation de l'offre sanitaire à travers l'amélioration des prestations hospitalières et le renforcement des capacités des hôpitaux publics par les équipements nécessaires et des arsenaux médicaux, paramédicaux et administratifs suffisants via l'augmentation de l'aptitude hospitalière qui demeure hélas bien en deça de l'ambition des citoyens, ce qui nécessite la mise en place d'une stratégie bien définie à même de véhiculer ce chantier crucial.

A cet égard, la députée usfpiste a interpellé le responsable gouvernemental au sujet de la stratégie de son département relative aux infrastructures et des ressources humaines à même de répondre à la demande publique en la matière.

De son côté, le député parlementaire ittihadî Mohamed El Bouaâmiri a adressé à la ministre de la Transition énergétique et du Développement durable, une question orale déplorant les répercussions négatives résultant des décharges publiques, indiquant que celles-ci constituent à travers nombre de villes du Royaume une véritable problématique quant à leur impact négatif sur les zones et espaces verts du fait de leurs résidus et des odeurs nauséabondes qui s'en répandent impactant dangereusement l'environnement et la santé de la population, en particulier les enfants.

Le parlementaire, membre du Groupe socialiste – Opposition ittihadie à la Chambre des représentants, Saïd Enmili, quant à lui a interpellé la ministre de l'Aménagement du Territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat de la Politique de la ville, en lui adressant une question orale circonstancielle se rapportant au dossier d'obtention de permis de construire en milieu rural.

Il a relevé qu'à l'ombre de la complexité des procédures de construction en milieu rural et de l'absence d'une stratégie bien définie de la politique d'urbanisme et d'habitat, la population rurale se trouve confrontée à d'énormes difficultés sous couvert de dispositions juridiques et réglementaires.

Cela, fustige le député ittihadî, amplifie le navrant processus d'appauvrissement d'une multitude de ménages marocains en les privant de logements décentes consacrant ainsi l'absence d'égalité quant au droit constitutionnel à l'habitat entre populations citadines et rurales.

Saïd Enmili questionne, à ce propos, la ministre, en dépit de la différence naturelle entre les deux milieux, au sujet des mesures et dispositions préconisées par son département pour mettre en œuvre une action à même de mettre un terme à ce problème mais aussi concernant les délais nécessaires relatifs au lancement de l'opération de simplification des procédures de construction en milieu rural.

Pour sa part, le parlementaire El Hassan Lachguar a adressé, au nom du Groupe socialiste-Opposition ittihadie, à la ministre de la Solidarité, de l'Intégration sociale et de la Famille, une question orale rappelant l'engagement du gouvernement à délivrer un million de ménages marocains de la rubrique désolante de la pauvreté et la vulnérabilité.

A ce propos, le député ittihadî a souligné que parmi les engagements déroulés dans la déclaration de politique générale gouvernementale qui s'inscriraient dans le cadre de l'annonce de l'adhésion du gouvernement au processus de consolidation des fondements de l'Etat social d'une part et d'autre part de sa réactivité agissante aux intrants du rapport du nouveau modèle de développement par lesquels, le programme de l'Exécutif a émis la promesse de sortir un million de familles marocaines de la catégorie de la vulnérabilité et de la pauvreté, « engagement inclus dans son action préconisée visant à mettre la dignité des Marocains au centre de ses politiques publiques ».

A cet égard, El Hassan Lachguar a questionné la responsable gouvernementale sur les niveaux d'exécution atteints quant à l'acquiescement du gouvernement de cet engagement et si le choix d'instaurer le soutien direct aux familles vulnérables en se référant aux données du registre social unifié est bien inclus dans cet engagement.

**Rachid Mefthah**

# Liaisons vicieuses

## *La confirmation vient de Biden himself*

### Drones iraniens pour Alger et ses pantins



Joe Biden aurait alerté en mai dernier quant aux menaces qui pèsent sur la région maghrébine, avec la livraison de drones iraniens aux pantins du polsario via la junte militaire algérienne.

« Ce qui rend l'exercice African Lion particulièrement spécial cette année, c'est que le président américain Joe Biden a donné l'alerte, le mois dernier, sur de nouvelles menaces inquiétantes dans la région, avec l'Iran qui livre des drones au +polsario+ via l'Algérie qui, à son tour, dépense des milliards de dollars pour l'achat d'armes », ont souligné des spécialistes américains des questions stratégiques lors de l'émission « Avec le Maroc depuis Washington » diffusée dimanche sur Medi1TV.

Pour le Colonel américain à la retraite et professeur associé à la National Defense University, David des Roches, cet exercice interarmées combiné, organisé par les Forces Armées Royales et les Forces Armées américaines, contribue à la consolidation de la coopération militaire bilatérale et de l'échange entre les forces armées de différents pays en vue de promouvoir la sécurité et la stabilité, a relayé la MAP.

« Quand vous regardez comment les États-Unis conçoivent les opérations militaires à l'étranger, l'enjeu majeur est l'interopérabilité. Nous avons besoin de partenaires et d'alliés », comme le Maroc, a indiqué ce spécialiste du monde arabe, soulignant l'importance de la coopération entre Rabat et Washington face aux « groupes maveillants » qui menacent la sécurité au Sahel et au Sahara.

Le Maroc a, à maintes reprises, mis en garde contre cette liaison dangereuse entre la junte militaire algérienne et les séparatistes, d'une part et le régime des Mollahs, d'autre part.

En effet, le ministre des Affaires étrangères, Nasser Bourita, a averti du danger que représente l'acquisition par le polsario de drones iraniens, lors d'un point de presse tenu lundi 3 octobre 2022 à Rabat avec son homologue yéménite, Ahmed Bin Mubarak.

Selon le ministre marocain, l'appui de l'Iran « à des acteurs non étatiques armés représente une menace pour la paix régionale et internationale », faisant allusion aux pantins séparatistes.

« Sur le plan géopolitique, cela constituera une nouvelle confirmation que nous avons raison depuis deux ans en alertant que l'Iran et le Hezbollah sont en train de s'infiltrer à Tindouf et en Afrique du Nord. Ils sont passés de la formation à l'équipement du +polsario+ avec des drones. Cela est grave », a par ailleurs mis en avant l'ambassadeur représentant permanent du Maroc à l'ONU, soulignant qu'ils sont en train de déstabiliser notre région après avoir fait de même notamment au Yémen et en Syrie.

« Cela serait considéré comme un acte gravissime non seulement pour le Maroc, mais aussi pour l'ensemble de la région », a-t-il mis en garde.

Sur le plan militaire, cette nouvelle donne, si elle s'avère vraie, constituerait « un game-changer », a-t-il avancé, affirmant que le Maroc réagira en conséquence. Et d'ajouter : « Ils (les séparatistes) savent que lorsque le Maroc décide de réagir, il le fait de manière appropriée ».

Omar Mansour, membre dirigeant du polsario, avait déclaré au début du mois d'octobre 2022 que le mouvement séparatiste recevra à l'avenir des drones iraniens, qu'il compte « utiliser dans sa guerre d'usure » contre le Maroc.

Dans un article publié en octobre 2022 par le portail espagnol, Atalayar, la question des drones iraniens en Afrique du Nord a été soulevée au Parlement européen par l'intermédiaire de l'eurodéputé du Parti populaire européen Antonio López-Istúriz White. Celui-ci a demandé au haut représentant pour la politique étrangère et la sécurité, Josep Borrell, de lui transmettre les informations dont dispose Bruxelles sur la fourniture de drones iraniens aux milices du polsario.

Selon Jesús Manuel Pérez Triana, analyste espagnol de la sécurité et de la défense,

« les moyens militaires du polsario sont obsolètes et d'un point de vue militaire, les options du groupe séparatiste sont très limitées. La suprématie marocaine

en termes militaires serait absolue et empêcherait les séparatistes d'entreprendre toute action sérieuse ».

Mourad Tabet

## Les drones, un atout majeur dans l'espionnage et le renseignement moderne

Les drones sont devenus des acteurs incontournables dans le domaine de l'espionnage et du renseignement. Ces engins volants télécommandés ont révolutionné la collecte d'informations en offrant des capacités d'observation et de surveillance sans précédent. Leur polyvalence, leur mobilité et leur discrétion en font des outils précieux pour les agences de renseignements des États du monde entier.

L'utilisation des drones dans l'espionnage et le renseignement permet aux États d'obtenir des informations stratégiques de manière rapide, efficace et sans exposer directement leurs agents humains sur le terrain. Équipés de caméras haute résolution, de capteurs sophistiqués et de systèmes de communication avancés, les drones peuvent surveiller des zones sensibles, des installations militaires, des infrastructures critiques et bien plus encore.

L'agilité et la capacité à voler à basse altitude permettent aux drones de se faufiler dans des zones difficilement accessibles, offrant ainsi des angles d'observation inédits. De plus, leur taille compacte les rend difficilement détectables par les radars ennemis, ce qui leur confère un avantage significatif en matière de discrétion et de sécurité.

Les drones sont également utilisés pour collecter des informations électroniques. Grâce à des dispositifs de surveillance électronique embarqués, ils peuvent intercepter des communications, recueillir des données de géolocalisation et analyser des signaux radio. Cette capacité à accéder aux communications adverses et à décrypter des informations sensibles offre un avantage considérable dans le renseignement stratégique.

Dans le domaine militaire, les drones jouent un rôle crucial dans la collecte de renseignements préalables aux opérations. Ils peuvent fournir des données en temps réel sur les mouvements des troupes ennemies, les déploiements d'armes et les installations stratégiques, permettant ainsi de planifier des opérations avec précision et de minimiser les risques pour les forces engagées.

Cependant, l'utilisation des drones dans l'espionnage et le renseignement soulève des préoccupations éthiques et juridiques. Les questions liées à la vie privée, à la souveraineté des États et aux droits de l'Homme doivent être prises en compte. Il est crucial que les États utilisateurs respectent les normes internationales et opèrent dans le cadre du droit international pour éviter les abus et les violations des droits fondamentaux.

En réponse à cette nouvelle réalité, de nombreux pays ont développé des stratégies de défense contre les drones hostiles. Des systèmes de détection et de neutralisation sont mis en place pour contrer les menaces potentielles posées par les drones espions. Des technologies de brouillage des signaux, des méthodes d'interception et des systèmes de défense aérienne sont déployés pour prévenir les intrusions non autorisées.

La coopération internationale joue un rôle clé dans la réglementation de l'utilisation des drones dans le domaine de l'espionnage et du renseignement. Les États doivent travailler ensemble pour établir des normes communes, des protocoles de conduite et des accords de coopération en matière de renseignement. Ces efforts permettront de prévenir les abus, de garantir la sécurité des individus et de maintenir la stabilité internationale.

M.O



# Habib El Malki appelle à redoubler d'efforts pour faciliter l'accompagnement vigilant de la réforme éducative



Le président du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS), Habib El Malki, a appelé, lundi à Rabat, à redoubler d'efforts pour faciliter l'accompagnement vigilant de la réforme éducative et pour contribuer à évaluer et à améliorer tous les projets du système d'éducation et de formation.

"En ces moments charnières du processus de mise en œuvre des engagements contenus dans la Loi-cadre et la Vision stratégique 2015-2030, nous devons redoubler d'efforts pour contribuer à évaluer et à améliorer tous les projets du système d'éducation et de formation, à faciliter l'accompagnement vigilant de la réforme éducative, dans un esprit de collaboration étroite avec les parties prenantes et à soutenir les efforts visant à mettre en œuvre les propositions contenues dans la Vision stratégique et les dispositions de la Loi-cadre 51.17", a soutenu Habib El Malki en ouvrant la session extraordinaire du CSEFRS.

Ces propositions s'inscrivent dans la volonté de contribuer à une réflexion participative, constructive et prospective sur l'avenir du système d'éducation et de formation, avec une logique intégrée et inclusive, basée sur la qualité, l'équité et le mérite, a-t-il ajouté, soulignant

que la garantie de l'égalité des chances de tous les apprenants à accéder à une éducation de qualité, dans le cadre de l'école nouvelle, est le fondement sur lequel repose la Vision stratégique 2015-2030.

"Nous ne devons ainsi jamais perdre de vue l'essence même de notre action, de nos réflexions et nos avis, à savoir le droit des générations actuelles et futures à un enseignement de qualité, efficace, équitable et atteignable", a recommandé M. El Malki, soutenant que l'adoption de lois, le lancement de programmes et de grands projets, l'émission d'avis ou l'élaboration de rapports n'ont de sens "que si nous sommes capables, chacun à partir de sa position, de les traduire en mesures concrètes, réalistes et durables qui placent l'apprenant au cœur des préoccupations de tous".

Ce sont ces valeurs et principes qui guident l'action du Conseil, tant en interne qu'avec les institutions et acteurs partenaires, et ce sont ceux-là mêmes qui donnent de la crédibilité à ses travaux et suscitent de l'intérêt à leur égard, a-t-il relevé, faisant savoir que le Conseil s'attèlera, à très court terme, à mettre en œuvre les dispositions de l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil, relatif à la création d'un mécanisme chargé d'apprécier la suite donnée à ses avis et travaux d'évaluation.

Il sera également possible de

développer des outils et des mécanismes de suivi pour suivre et évaluer les impacts à long terme des outputs du Conseil, a indiqué le président du CSEFRS, expliquant que cela contribuera à mesurer l'impact des avis et des évaluations



*Nous ne devons jamais perdre de vue l'essence même de notre action, de nos réflexions et nos avis, à savoir le droit des générations actuelles et futures à un enseignement de qualité, efficace, équitable et atteignable*

du Conseil sur le système d'éducation et de formation, ainsi que l'atteinte des objectifs visés sur les plans législatif, économique, social et culturel, pour servir in fine le bien commun.

Afin de relever avec succès les défis qui s'imposent à cette institution constitutionnelle, M. El Malki a appelé à traiter les avis consultatifs et rapports avec réalisme, objectivité et souplesse, dans le respect des référentiels du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, et en veillant à intégrer dans ces documents les recommandations et remarques que le Conseil juge nécessaires pour améliorer leur qualité, tant au niveau des grands choix qui les sous-tendent qu'au niveau des mesures idoines de leur mise en œuvre.

Cette orientation est à même de permettre d'atteindre les objectifs des projets de réforme et de renforcer la collaboration, la confiance et les passerelles entre des institutions qui poursuivent les mêmes finalités, mais avec des missions et des prérogatives différentes, a-t-il relevé.

Cette réunion extraordinaire est consacrée à l'examen des projets d'avis du Conseil, notamment le projet de loi 59.21 relatif à l'enseignement scolaire, le projet de décret relatif à l'orientation scolaire et professionnelle et au conseil uni-

versitaire, le projet de décret fixant les applications de l'ingénierie linguistique dans l'enseignement scolaire, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, ainsi que le projet de décret fixant la vocation des établissements universitaires, les cycles des études supérieures ainsi que les diplômes nationaux correspondants et le projet d'arrêté approuvant le Cahier des normes pédagogiques nationales du cycle de la licence.

Ces projets constituent "le fruit d'une intelligence collective, résultat d'échanges et de contributions constructives ainsi que de l'intégration d'avis et de points de vue divers", s'est félicité M. El Malki, qui s'est dit convaincu que cette session extraordinaire constituera une opportunité "pour renforcer notre engagement collectif en matière d'appui et d'accompagnement du système éducatif national, de suivi vigilant des politiques et programmes de réforme, en particulier ceux prévus dans la Loi-cadre, que SM le Roi n'a cessé de rappeler en tant que cadre contractuel national qui engage toutes les parties prenantes".

Les avis dans leur version finale seront soumis au chef du gouvernement, et ce conformément aux dispositions des articles 2 et 3 de la loi relative au CSEFRS, avait indiqué l'institution dans un communiqué.

# La Chambre des représentants approuve à la majorité le projet de loi portant création de la Commission provisoire pour la gestion des affaires du secteur de la presse et de l'édition



La Chambre des représentants a approuvé à la majorité, lors d'une séance législative tenue lundi, le projet de loi n°15-23 portant création de la Commission provisoire pour la gestion des affaires du secteur de la presse et de l'édition.

Le projet de loi, présenté par le ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Mohamed Mehdi Bensaid, a été approuvé par 96 députés, contre 31 oppositions et 28 absentions.

M. Bensaid a expliqué que ce texte vise à créer une commission provisoire en remplacement des organes du Conseil national de la presse (CNP) et dont le mandat sera limité à deux ans à compter de la date de désignation de ses membres, à moins que de nouveaux membres ne soient élus au cours de cette période.

La mise en œuvre de ce projet de loi intervient après que le CNP n'a pas réussi à tenir des

élections en dépit de la prorogation exceptionnelle de la durée de son mandat, en vertu du décret-loi n° 2.22.770 du 6 octobre 2022 édictant des dispositions particulières relatives au CNP, approuvé par la loi n° 53.22 en application du Dahir n°1.23.18 (10 février 2023), a-t-il poursuivi.

En vue de remédier à la situation d'irrégularité des décisions du CNP, ce projet de loi vise la création d'une commission provisoire et la poursuite de l'exercice par le CNP, dont le mandat a expiré en vertu du décret-loi n° 2.22.770 susmentionné, des fonctions qui lui sont conférées par la loi n° 90.13 susmentionnée jusqu'à la nomination des membres de la commission, a expliqué le ministre.

S'agissant des missions de la commission provisoire, M. Bensaid a indiqué que ce projet de loi stipule que pendant cette période, ladite commission sera chargée de l'exercice des fonctions prévues au deuxième article de la loi n° 90.13,

notamment œuvrer à réunir les conditions idoines pour le développement du secteur de la presse et de l'édition.

Ce texte attribue à la commission provisoire plusieurs prérogatives liées notamment à l'évaluation globale de la situation actuelle du secteur de la presse et de l'édition et la proposition de mesures visant à soutenir ses fondements organisationnels et ce, dans un délai n'excédant pas neuf mois à compter de la date de désignation de ses membres, a fait savoir M. Bensaid, évoquant également le renforcement des liens de coopération et d'action commune entre les composantes du secteur de la presse et de l'édition, ainsi que la préparation et l'organisation des élections des membres du CNP conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Cette commission provisoire se distingue par sa composition mixte où l'administration ne dispose d'aucune prérogative décisionnelle, a pré-

cisé M. Bensaid, relevant que ce projet de loi stipule que cette dernière soit composée, en plus du président sortant du CNP en sa qualité de président de la commission provisoire, du vice-président sortant du CNP en sa qualité de vice-président de la commission, du président sortant du comité de déontologie et des questions disciplinaires et du président sortant de la commission des cartes de presse.

La commission comprendra également trois membres désignés par le chef du gouvernement parmi des personnalités connues pour leur compétence et leur expertise dans les domaines de la presse, de l'édition et de l'information, un magistrat mandaté par le président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) et un représentant du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) désigné par sa présidente, a fait observer M. Bensaid, notant que, pour sa part, le représentant de l'autorité gouvernementale chargée de la communication assistera, à titre consultatif, aux réunions de la commission.

Le ministre a relevé, dans ce sens, que compte tenu des remarques des membres de la Commission parlementaire de l'éducation, de la culture et de la communication, les membres de la commission provisoire seront désignés dans un délai d'un mois maximum à compter de la date d'entrée en vigueur de ce texte et la première réunion de ladite commission, consacrée à l'élaboration de son règlement intérieur, sera tenue dans un délai n'excédant pas 30 jours à compter de la date de nomination de ses membres.

L'objectif de ce projet est de créer une commission provisoire chargée d'assurer la continuité du travail des organes du CNP et de veiller à l'élaboration d'un nouveau statut du Conseil qui, s'inspirant des principes de bonne gouvernance et de la gestion démocratique, soit en mesure de répondre aux aspirations de toutes les composantes du secteur de la presse et de l'édition, a affirmé le ministre, soutenant que ce secteur constitue un pilier fondamental dans l'édification démocratique et contribue à la protection de la liberté d'opinion et d'expression, telle qu'internationalement reconnue, à la lumière des dispositions de l'article 28 de la Constitution, qui met l'accent sur l'organisation indépendante du secteur sur des bases démocratiques.

Opération de mobilité au titre de 2023 au ministère des Affaires étrangères

## 23 nouveaux Consuls généraux nommés dans plusieurs pays

Vingt-trois nouveaux consuls généraux ont été nommés dans plusieurs pays, soit 38% du nombre total des postes consulaires, suite à un appel à candidatures lancé dans le cadre de l'opération de mobilité au titre de l'année 2023 du personnel du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

Cette mobilité a pris en considération la forte présence de la communauté marocaine dans certaines régions du monde, a indiqué le ministre dans un communiqué, notant, à cet effet, qu'il sera procédé à la réouverture des deux postes consulaires en Libye, à savoir Tripoli et Benghazi, ainsi que l'opérationnalisation de l'ouverture du consulat général du Royaume du Maroc à Miami, afin d'alléger la pression sur le consulat général du Royaume du Maroc à New York et le service consulaire à Washington.

La même source précise que 39% des consuls généraux nommés sont des femmes, occupant au passage des postes consulaires importants notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada et en Italie, rehaussant le taux global de consul général femme de 28% en 2022 à 37% en 2023.

Dans une dynamique de promotion, 22% des postes pourvus ont été attribués à des consuls généraux ayant réussi leur mission pour occuper des postes consulaires plus stratégiques ou plus grands, rapporte le communiqué.

De même, et dans un esprit de valorisation des référents consulaires, 26% des consuls généraux nouvellement nommés sont des ex-consuls généraux ayant une expérience de responsabilité au service central ou au niveau des missions diplomatiques et postes consulaires, poursuit le ministère, faisant observer que dans une dynamique visant la conciliation entre le rajeunissement et l'expérience confirmée, 52% des consuls généraux concernés par ce mouvement sont nommés pour la première fois.

Parmi l'ensemble des nouvelles nominations, 78% ont déjà effectué un passage par un poste consulaire et 22% proviennent des autres domaines de la diplomatie, précise-t-on.

Aussi, et dans une logique de valorisation de la filière consulaire, cette mobilité a vu la nomination de deux directeurs et d'un ex-directeur de l'Administration centrale au poste de consul général, conclut le ministère.

## Romano Prodi : Le Maroc doit occuper "le poste de premier plan" dans la politique européenne pour la Méditerranée

Le Maroc doit occuper "le poste de premier plan" dans la politique européenne pour la Méditerranée, a affirmé l'ancien président du Conseil des ministres de la République italienne et ex-président de la Commission européenne, Romano Prodi.

Dans une déclaration à la MAP, l'ancien Premier ministre italien a souligné que le Royaume "n'est pas seulement un pays de grande culture et de grande dimension, mais, également, un pays dont la marche vers la modernité est vertigineuse, que ce soit dans le domaine de la recherche scientifique ou économique".

C'est, également, un pays qui se "distingue par ses grands équilibres internes et de façon continue, contrairement à d'autres pays", a-t-il relevé, notant qu'"il est de notre intérêt d'avoir le Maroc encore plus proche de l'Europe".

M. Prodi prenait part à la présentation d'un nouveau master intitulé "Études sur l'Union européenne : cultures et histoire, politiques et perspectives mondiales", par l'université télématique internationale UNINET-TUNO.

Cette rencontre a permis de débattre des différents défis de la Méditerranée et d'examiner les moyens de renforcer la coopération entre l'UE et les pays de la région.

A cette occasion, l'ambassadeur du Royaume en Italie, Youssef Balla, a mis en avant la position de choix du Maroc dans la mise en place d'une nouvelle politique de bon voisinage entre l'Europe et ses partenaires régionaux à travers la Méditerranée, relevant les efforts du Royaume pour l'émergence d'un espace méditerranéen "stable et prospère au bénéfice de tous, à tous les niveaux".

# Chaimae El Bahyaoui de la direction provinciale de Settat obtient la meilleure moyenne nationale au Bac

Société



Avec une note de 19,52 sur 20, l'élève Chaimae El Bahyaoui (sciences physiques/section française) du lycée qualifiant Errazi de la direction provinciale de Settat a décroché la meilleure moyenne générale au baccalauréat au titre de l'année 2023 à l'échelle nationale.

Selon l'AREF Casablanca-Settat, la session ordinaire de l'examen national unifié pour l'obtention du baccalauréat 2023 a été marquée par une amélioration tangible des indices de qualité dans la mesure où 24.872 candidats

ont obtenu leur baccalauréat avec mention "assez bien" et plus.

Dans une déclaration à M24, la chaîne d'information en continu de la MAP, Chaimae Bahyaoui a indiqué que ce résultat n'est pas le fruit du hasard, mais bien le résultat des efforts consentis durant toute l'année, soulignant qu'elle opte pour des études en médecine.

Pour sa part, le père de Chaimae, Miloud Bahyaoui, a exprimé sa grande joie et sa fierté des résultats obtenus par sa fille grâce à sa détermination et

aux efforts consentis par le staf pédagogique et administratif.

Le directeur du lycée Errazi, Saïd Hamdaoui, a salué Chaimae Bahyaoui connue pour ses qualités, son engagement et son assiduité.

Au total 245.109 candidats scolarisés de l'enseignement public et privé ont passé avec succès la session normale de l'examen national unifié du baccalauréat 2023, enregistrant un taux de réussite de 59,74%, soit au même niveau d'avant la session de 2019.

Sur les 245.109 candidats ayant passé avec succès les examens de la session normale, 142.051 sont des filles.

Le nombre total des candidats ayant obtenu le baccalauréat a augmenté de 14.000, soit 6% par rapport à la même session de 2022, alors que le nombre des candidats ayant passé l'examen a augmenté de 18% cette année en comparaison avec la session de l'année dernière, explique la même source.

## Dépôt des réclamations

Le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports informe les candidats ayant passé les épreuves de la session normale de l'examen national normalisés du baccalauréat-session de juin- que le dépôt des réclamations relatives aux erreurs matérielles liées aux résultats obtenus sera ouvert jusqu'au 23 juin.

"La période de dépôt des réclamations est ouverte à partir de 08h30 du mardi 20 juin 2023 jusqu'à 8h30 du vendredi 23 juin 2023", précise le ministère dans un communiqué, notant que le dépôt sera fait, exclusivement, à travers le système électronique de gestion des réclamations.

De ce fait, souligne le ministère, aucune réclamation parvenue hors de ce système ne sera traitée. Pour ce faire, les candidats scolarisés désirant déposer leurs requêtes peuvent accéder à ce système électronique à travers leurs comptes "Massar" via le lien suivant : <https://massarservice.men.gov.ma/moutamadris>

De même, les candidats libres peuvent déposer leurs réclamations, à travers leurs comptes "Candidature bac", via le lien suivant : <http://candidaturebac.men.gov.ma/CandidatBac/login.aspx>

# 27 plages et trois ports de plaisance labellisés "Pavillon bleu"

Un total de 27 plages et trois ports de plaisance hisseront le label international Pavillon bleu, attribué annuellement par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, présidée par Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa.

Disposant de 30 plages et marina avec le label Pavillon bleu, un écolabel international décerné par la Fédération pour l'éducation à l'environnement (FEE) et introduit au Royaume en 2002, le Maroc est le premier pays arabe à compter le plus de Pavillon bleu et le deuxième en Afrique, indique la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement dans un communiqué.

Les 28 plages labellisées en 2022 Pavillon bleu ont toutes renouvelé leur pavillon, à l'exception de la place de Moussafir à Dakhla, qui a finalement retiré sa demande en raison des travaux d'aménagement qui y seront menés pendant l'année sur les rives de la plage et la rendent temporairement difficilement accessible, note la même source.

Le Pavillon bleu est très recherché par les communes littorales en charge de la gestion des plages, notamment pour l'image qu'il renvoie de la plage et son attractivité pour les estivants, rappelle la Fondation, ajoutant que 47 plages s'étaient portées candidates en 2023 et ont bénéficié d'un atelier pour accompagner les communes dans leur organisation et la constitution de leur dossier de candidature, organisé en décembre 2022 par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement et la Direction générale des collectivités territoriales.

Les plages candidates doivent répon-



dre à des critères de qualité des eaux et aux conditions de propreté, d'hygiène, d'entretien, d'équipement, de sécurité, d'animation et de sensibilisation à l'environnement, relève la même source, notant que des contrôles inopinés sont effectués afin de s'assurer du respect des critères qui prévalent à l'attribution du label.

Du côté des ports de plaisance, après Saïdia en 2018 et Marina Smir en 2022, c'est au tour du port de plaisance d'Al Hocéma de hisser le Pavillon bleu, fait observer le communiqué, précisant que les critères d'attribution pour les ports de plaisance sont plus exigeants, notamment en ce qui concerne la gestion des déchets.

La pollution des océans et des plages est devenue un sujet très sensible pour la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement qui déploie depuis 2019 son opération "B7arblaplastic" qui vise à sensibiliser massivement les estivants

à la pollution par les plastiques, à collecter des déchets sur les plages et les recycler, rappelle la même source, ajoutant que cette opération connaîtra sa quatrième édition en 2023, avec la participation de l'ensemble des plages labellisées Pavillon bleu.

En 2020, "B7arblaplastic" a été désignée meilleure pratique de sensibilisation des plages Pavillon bleu par la FEE dans le monde, rappelle la Fondation, ajoutant que les plages labellisées au Maroc participeront à cette opération en collectant, triant et recyclant les déchets.

L'opération "B7arblaplastic" a été intégrée dans la Décennie 2021-2030 des Nations unies pour les sciences océaniques comme action pilote, relève la même source, ajoutant que les scientifiques étudient aujourd'hui l'impact considérable de la pollution sur la faune et la flore marines, et par voie de conséquence, sur l'homme.

Les communes, qui reçoivent le label

Pavillon bleu, prennent en charge la gestion complète des plages qui relèvent de leur périmètre et sont accompagnées par le programme Plages propres de la Fondation et la Direction générale des collectivités territoriales et des départements ministériels concernés, explique la Fondation.

Les communes sont appuyées par la Direction générale des collectivités territoriales et des partenaires économiques mobilisés par la Fondation dans le cadre du programme Plages propres leur apportant compétences managériales et appui financier, relève la même source, ajoutant que plus d'une centaine de plages sont inscrites à Plages propres 2023.

Créé par FEE en 1987, Pavillon bleu, écolabel le plus important pour les plages dans le monde, est aujourd'hui hissé sur plus de 4.000 plages et 700 ports de plaisance de 50 pays d'Europe, d'Afrique, d'Amérique ou des Caraïbes ou du Pacifique. Il est attribué selon plusieurs critères, à savoir qualité des eaux de baignade, information, sensibilisation et éducation à l'environnement, hygiène et sécurité et aménagement et gestion.

Au Maroc, l'écolabel Pavillon bleu a été introduit par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement en 2002 dans le cadre de son programme Plages propres. Grâce au travail d'accompagnement de longue durée des communes littorales qu'elle a accompli, la Fondation n'a cessé de faire évoluer son programme et d'accroître ses efforts pour dispenser une éducation à l'environnement, assurer la protection du milieu marin et de la santé humaine, améliorer l'accessibilité des plages et les sécuriser, conclut le communiqué.

# Le journalisme local peut-il être sauvé ?

*Bien qu'il n'y ait pas de solution unique au déclin du journalisme local, des expériences dans différents pays suggèrent des moyens de revitaliser cette institution cruciale. Tous donnent la priorité à la production de nouvelles d'intérêt public par tous les moyens disponibles plutôt que de chercher à sauver des approches commerciales obsolètes.*



«Toute politique est locale», proclame un vieil adage américain. Cela pourrait expliquer en partie pourquoi la politique démocratique va si mal – en particulier, mais pas seulement, aux Etats-Unis. Pour que le gouvernement local fonctionne correctement, il doit y avoir un journalisme local pour demander des comptes aux politiciens et aux décideurs. Mais le journalisme local s'est effondré dans de nombreuses régions du monde.

Cela rend plus difficile pour les citoyens de se connecter à la vie civique, à la fois localement et, éventuellement, nationalement. Les problèmes locaux qui pourraient avoir une portée plus large ne sont pas signalés et bon nombre des effets sur le terrain des politiques nationales ne sont pas reconnus. Mais bien qu'il n'y ait pas de solution unique au déclin du journalisme local, nous ne sommes pas impuissants. Des expériences menées dans différents pays suggèrent des pistes pour redynamiser le reportage local. Tous font de la production d'informations d'intérêt public, par tous les moyens économiques disponibles, une priorité plutôt que de chercher à sauver des approches commerciales dépassées.

Pendant la majeure partie du XX<sup>ème</sup> siècle, le secteur de l'information s'est appuyé sur les revenus publicitaires. Mais ce modèle a commencé à s'effondrer à la fin des années 1990 alors qu'Internet devenait omniprésent. Le journalisme local a été particulièrement touché, non seulement parce que les publicités ont migré vers des tableaux de petites annonces en ligne gratuits (comme Craigslist), mais aussi parce que les journaux locaux manquaient de ressources pour créer une présence Web attrayante qui pourrait soutenir un modèle d'abonnement réussi.

Les conséquences ont été dramatiques. Selon certaines estimations, un tiers des journaux qui existaient aux Etats-Unis en 2005 auront disparu d'ici 2025. Quelque 70 millions de citoyens américains vivent déjà dans des «déserts

de l'information» ou le feront bientôt. Au Royaume-Uni, 320 journaux locaux ont fermé entre 2009 et 2019. Les sociétés de capital-investissement qui ont racheté les organes de presse ont tendance à aggraver les choses. Plutôt que d'investir dans le journalisme, leur objectif est de réduire impitoyablement la taille des salles de rédaction et de vendre les bâtiments des journaux (dont beaucoup se trouvent dans des endroits lucratifs du centre-ville).

Les implications pour la démocratie sont indiscutables. Les spécialistes des sciences sociales qui étudient la question ont clairement démontré que moins de journalisme local entraîne des niveaux de corruption plus élevés, sappe la concurrence politique et réduit l'engagement des citoyens.

Etant donné que les politiciens représentant des zones rurales ou négligées sont soumis à moins de responsabilité, les effets de leurs décisions sur leurs électeurs sont alors également moins susceptibles d'être correctement étudiés. Et même s'il y a un bon reportage local, il reste trop souvent local. Le mensonge en série de George Santos était connu autour de Long Island et couvert par un journal local, mais il n'est devenu un reportage national que des semaines après son élection au Congrès.

Pire encore, le vide créé par l'absence de nouvelles locales est souvent comblé par des guerres culturelles nationales. Bien sûr, l'engagement avec les problèmes locaux ne rend pas automatiquement les gens plus civils ou pragmatiques. Les disputes entre voisins sont souvent les plus désagréables de toutes, et les guerres culturelles peuvent tout aussi bien être attisées au niveau local par des agents qui créent des paniques morales à travers des organes de propagande conçus pour ressembler à des journaux.

Dans ces cas, des militants cyniques profitent du fait que la plupart des gens continuent de faire davantage confiance aux publications locales. Un tel «journa-

lisme de bave rose» (une référence à la charge dans la viande transformée) ne sert qu'à fomentier l'acrimonie et la polarisation. Ayant été inondées de théories du complot et de propagande déguisée en reportage, les personnes vivant dans des déserts d'information ne se rendent généralement même pas compte qu'elles sont privées d'informations.

Bien qu'aucun modèle commercial unique n'ait émergé pour remplacer de manière fiable les revenus publicitaires, des alternatives à la tyrannie du marché existent. Pensez à la philanthropie. Bien qu'il existe un danger évident de créer des dépendances ou des conflits d'intérêts, un mélange de financement philanthropique et de bénévolat peut donner lieu à des initiatives inspirantes comme Report for America, qui place les gens dans les salles de rédaction locales pour couvrir des problèmes sous-estimés.

De plus, des pays comme le Royaume-Uni pourraient faciliter la qualification du journalisme en tant qu'activité caritative, et les gouvernements du monde entier peuvent accorder des subventions. Le danger de créer des dépendances ou des conflits d'intérêts est évitable s'il y a suffisamment de strates entre l'Etat et les bénéficiaires de l'argent des contribuables.

Contrairement à ce qu'Elon Musk veut que les gens pensent lorsqu'il qualifie le radiodiffuseur américain NPR de «média affilié à l'Etat», des mécanismes pour isoler les journalistes des pressions politiques existent depuis longtemps dans la radiodiffusion de service public. Il n'y a aucune raison de ne pas les étendre au journalisme local également.

D'autres approches novatrices incluent les organisations de presse appartenant aux employés et à la communauté. Le Philadelphia Inquirer, par exemple, est géré comme une société d'utilité publique et appartient à un institut à but non lucratif voué à la redynamisation du journalisme local. Quoi qu'il en soit, ce qui compte, ce n'est pas seulement que les or-

ganes de presse reçoivent un financement suffisant. C'est qu'ils font également un usage créatif de la technologie pour impliquer le public local et, idéalement, permettre aux communautés auparavant marginalisées de générer leurs propres reportages.

La démocratie dépend de la communication. Mais une communication efficace, à son tour, dépend de la compréhension des décisions démocratiques qui comptent vraiment. A cette fin, la salle de presse des Etats-Unis à but non lucratif se concentre carrément sur les politiques au niveau de l'Etat qui affectent les citoyens d'une manière qui n'est pas évidente même pour les personnes relativement bien informées.

Le programme Documenters forme et paie des personnes pour rendre compte des réunions du gouvernement local qui, autrement, passeraient inaperçues. Et la BBC, pour sa part, s'est associée à des journaux locaux pour augmenter la quantité et la qualité des reportages locaux, envoyant un signal clair que les décisions sur le terrain comptent.

Certaines approches fonctionneront mieux que d'autres, selon les paramètres régionaux. Mais d'une manière générale, il est essentiel d'éviter les stratégies qui profitent principalement aux grandes entreprises de presse régionales ou même nationales, plutôt qu'aux institutions locales. Des plans bien intentionnés visant à laisser les journaux négocier les frais de contenu de grandes plateformes comme Google ont fonctionné pour de puissantes sociétés de médias en Australie, et ils pourraient encore le faire pour de grandes organisations aux Etats-Unis, grâce à la loi sur la concurrence et la préservation du journalisme. Mais l'argent doit aussi aller à la base. L'objectif, après tout, est de générer de véritables nouvelles d'intérêt public sur et à partir de lieux autrement oubliés ou ignorés.

Par Jan-Werner Mueller  
Professeur de politique  
à l'Université de Princeton.

# Jeux & Loisirs

## Mots flechés

Par Abou Salma  
abousalma10@gmail.com

CHOUPE ETTE		DE HAUTE ÉCOSSE		PIVOT JULES		CRACK SUISSE		ANIMAL MARIN		PETITE GRECQUE	RETENUE
				ARDU							
POINTE COLÈRE				NOTE BASE DE PARFUM				ANNONCE UNE SUITE		BRÏDE	
ACERBE	BÏTURE			DOUX LOGIS HABÏTE				GRAVE DÉFAUT THALLIUM			
						GRECQUE				ÉMÏR TURC	FORME D'ÊTRE
LIBERT- IN		EN BERNE DÉMODÉ				PARAFF- INE ARTICLE					
								SAÏSONS CHAUPES			
GUÏGNE						ADVERBE		MÂÏTRE DE SCI		LETTRES DE GUÏLIO	PLIE
						DÉMON- STRATIF ARTICLE		SIGNAL SONORE PATIO			
COMPOS- TEUR ÏTALIEN	VOYELLES			COURRE- FEU RACAILLE							
				ARTICLE LETTRES DE POTTER				PETIT CUBE	D'ACCORD		ALUMÏN- ÏUM
PRÉSENT CONTRE						FOLURNÏ				FORME D'AVOÏR	
DÉCOURONNÉ								PESTE			

## Solution mots flechés d'hier

VIE CONNU DE	INSTRUC- TION	SAC À POS	R	EMPLIS EN BOÏTE	TOUTE EN EAU	ELLE DIT LE MÏT	M	PRÏS LOUPE	D	ORNI- MARK	TÊTE
C	O	H	A	B	I	T	A	T	I	O	N
B	A	B	O	L	E	R	E	N	E		
U	L	V	E	E	S	C	H	E	N		
I	R	A	T	E	A	E	A	E			
T	E	N	S	I	O	N	O	N	T		
E	S	O	S	E	R	A	T				
R	A	F	I	S	T	O	L	A	G	E	
T	A	C	O	T	E	N	L	R			
T	E	R	N	A	S						
H	I	S	T	R	I	O	N	I	S	M	E
O	C	R	E	N	O	E	M	U			
N	E	S	I	E	N	G	E	L			

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benrabia

**Secrétaire général de la rédaction**  
Mohamed Bouarab

**Rédaction**  
Hassan Bentaleb  
Alain Boufity  
Mouad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Rachid Meftah

**Responsable des ressources humaines**  
Aïcha Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezoufi

**Service technique**  
Khadija Sâti (Responsable)  
Myriem Rahane  
Khadija Hlali  
Hafid Bouzarrouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmaridi

**Révision**  
Abdelouassim Warrach  
**Secrétaire**  
Aasma Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Lazrak  
**Correspondants**  
Ahmedou El Katob (Lalyoune)  
Abdelali Khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouab-Salhouan  
Khalil Benmoussa

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Aziz Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca - Maroc

**E-mail**  
liberation@libe.ma  
**Téléphone**  
0522 63 94 04

**Fax de la rédaction:**  
0522 62 09 72

**Service annonces et publicité**  
E-mail:  
annonces@libe.ma

**Youssef El Gaba**  
Mourad El Youssefi  
Loubaa Baghdadi  
Latifa Mouarab  
Rkia Aït Dahman  
Siham Zater  
Fadwa Choukri

**44, Avenue des F.A.R  
3<sup>e</sup> Etage - Casablanca**  
**Tél:** 0522 31 00 62  
0522 62 32 32  
0522 60 23 44  
Fax: 0522 31 28 30

**Imprimerie**  
Les Éditions  
Maghébines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier de presse:  
130/04

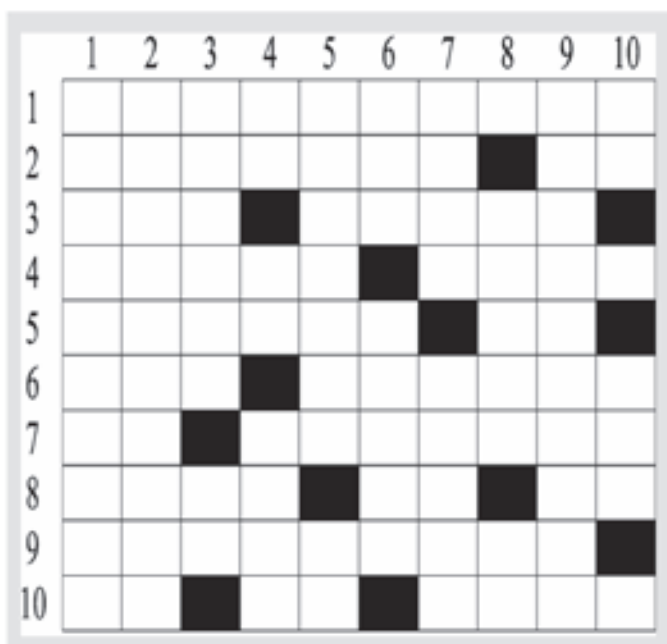
**Site web:**  
www.libe.ma

**Journal Libération**  
**Libération Maroc**

**o.j.l. MAROC**  
2017  
www.o.j.l.ma



## Mots croisés



## HORIZONTALEMENT

- 1 - Livre
- 2 - Autre - Cours d'eau
- 3 - Sigle de bourse - Sebta, en fait
- 4 - Fit le vide - Il y fait noir et chaud
- 5 - Nécessité - Forme d'in
- 6 - Enzyme - Plateforme
- 7 - Petit cube - Dodue
- 8 - Vieux poids - En peine - Id est
- 9 - Employés
- 10 - Note - Coutumes - Héros de Virgile

## VERTICALEMENT

- 1 - Ménéstrel
- 2 - Exprime
- 3 - Calme - Indicateur
- 4 - Sodium - Dame nippon - Décodé à nouveau
- 5 - Tueur - Fin de forme
- 6 - Verdure - Punaises d'eau douce
- 7 - Projet animal - Incliné
- 8 - Tableau - Personnel
- 9 - Choqué
- 10 - Obtenu - Cheville

## Solution mots croisés d'hier



## Grilles de sudoku

## Facile

9	5		7	8	4			
6			3	5				
4	7	8	1	5				
2					6			
6	5	3			1	8	9	
	7						2	
		2	8	7	4	6		
	6	7			5			
7	4	5		3	2			

## Moyen

		5				2		
	5		1	2	8	7		
7			4			5	3	
	1	6		9				
9		4		8		3		
	8	5		2				
8	6		3			1		
2	7	1	8		3			
1			7					

## Difficile

7		2	9	6	5			
4	3	1						
			6					
5	8		3					
	9			2				
		7		8	4			
		1						
			2	8	7			
9	1	3	4		2			

## Expert

9			1					7
1		7	6					
2					6			
8								
6	4	5		7		1	8	3
								2
		3					9	
			2	1			3	
2			8					5

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.  
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

## Facile

7	4	9	3	1	5	6	8	2
6	5	8	7	4	2	3	1	9
3	2	1	9	6	8	5	4	7
9	6	3	5	8	4	7	2	1
8	1	4	2	7	6	9	5	3
5	7	2	1	3	9	8	6	4
1	9	5	8	2	3	4	7	6
4	3	7	6	5	1	2	9	8
2	8	6	4	9	7	1	3	5

## Moyen

7	5	9	8	3	2	4	1	6
2	6	4	9	1	7	8	3	5
3	1	8	5	4	6	2	7	9
4	9	6	2	8	3	1	5	7
5	7	3	4	9	1	6	2	8
1	8	2	6	7	5	3	9	4
8	2	5	3	6	9	7	4	1
9	4	7	1	2	8	5	6	3
6	3	1	7	5	4	9	8	2

## Difficile

5	7	2	1	8	9	3	6	4
4	8	1	5	3	6	7	9	2
6	9	3	2	7	4	8	1	5
8	1	7	6	2	5	9	4	3
3	5	9	4	1	7	6	2	8
2	6	4	8	9	3	1	5	7
1	3	6	7	4	2	5	8	9
7	2	5	9	6	8	4	3	1
9	4	8	3	5	1	2	7	6

## Expert

1	9	4	5	7	2	8	3	6
6	7	5	9	8	3	2	4	1
8	3	2	6	1	4	5	7	9
3	5	1	8	9	6	7	2	4
9	4	8	7	2	1	6	5	3
7	2	6	4	3	5	1	9	8
5	1	7	3	6	9	4	8	2
2	8	3	1	4	7	9	6	5
4	6	9	2	5	8	3	1	7

La CGEM attribue le label RSE à Arma Holding et à la Société Al Omrane Drâa Tafilalet

La Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) vient d'octroyer le label responsabilité Sociétale des entreprises (RSE) pour la première fois aux entreprises Arma Holding et Société Al Omrane Drâa Tafilalet, suite à la réunion du comité d'attribution de ce label.

Le label RSE de la CGEM a pour vocation d'encourager les entreprises marocaines à adopter une démarche tenant compte des impératifs économiques, sociaux et environnementaux, dans leur stratégie managériale, indique la CGEM dans un communiqué.

Ce label est octroyé par la présidence de la CGEM pour trois années sur avis du comité d'attribution à la suite d'une évaluation managériale menée par l'un des tiers experts indépendants accrédités, souligne la même source, notant que le renouvellement se fait dans les mêmes conditions avec un niveau d'exigence supérieur à l'évaluation précédente.

L'évaluation a pour objet de s'assurer de la conformité de la gestion globale de l'entreprise avec les objectifs définissant la charte de responsabilité sociétale de la Confédération, qui constitue le référentiel du label, rapporte la MAP.

Définie en conformité avec la législation sociale nationale et les objectifs universels de RSE, cette charte est articulée autour de 9 axes se rapportant au respect des droits de l'Homme, à l'amélioration des relations et conditions de travail, à la préservation de l'environnement, à la prévention de la corruption, au respect des règles de la saine concurrence, au renforcement de la transparence du gouvernement de l'entreprise, au respect des intérêts des clients et des consommateurs, à la promotion de la responsabilité sociétale des fournisseurs et sous-traitants et enfin au développement de l'engagement envers la communauté.

L'inflation ralentit à 7,1% sur un an et recule de 0,4% sur un mois

## L'horizon serait-il en train de s'éclaircir ? *Trop tôt pour le dire*



L'horizon serait-il en train de s'éclaircir pour les nombreux ménages dont le pouvoir d'achat a été lourdement impacté par la folle ascension observée ces derniers mois de l'inflation ?

La question vaut la peine d'être posée. Et pour cause, comparé au même mois de l'année précédente, l'indice des prix à la consommation (IPC) n'a enregistré qu'une hausse de 7,1% au cours du mois de mai 2023, selon le Haut-commissariat au plan (HCP).

Quand bien même il persiste sur une tendance haussière toujours très pénalisante pour bien de familles modestes et vulnérables, la progression de l'IPC est néanmoins

bien loin des fortes hausses enregistrées au cours des mois de janvier (8,9%), février (10,1%), mars (8,2%) et avril (7,8%) de cette année.

Selon les données recueillies par l'organisme public, cette évolution est « la conséquence de la hausse de l'indice des produits alimentaires de 15,6% et de celui des produits non alimentaires de 1,4% ».

Concernant les produits non alimentaires, les variations vont d'une baisse de 2,2% pour le «Transport» à une hausse de 6,9% pour les «Restaurants et hôtels», indique le HCP dans sa note d'information relative à l'indice des prix à la consommation du mois de mai 2023.

En glissement mensuel, l'indice des prix à la consommation a connu, au cours du mois dernier, une baisse de 0,4% suite à la baisse de 0,8% de l'indice des produits alimentaires et de 0,1% de l'indice des produits non alimentaires.

A titre de rappel, un mois plus tôt (avril), l'IPC avait enregistré une hausse de 1,4% par rapport au mois précédent, après la hausse de 3,2% de l'indice des produits alimentaires et de la stagnation de l'indice des produits non alimentaires. Il avait également grimpé au cours des trois premiers mois de l'année: janvier (0,5%), février (1,7%) et mars

(0,1%). A noter que les baisses des produits alimentaires observées entre avril et mai 2023 ont concerné principalement les «Légumes» (7,9%), les «Poissons et fruits de mer» (7,0%), le «Lait, fromage et œufs» (0,6%), le «Pain et céréales» (0,4%) et les «Huiles et graisses» et le «Café, thé et cacao» (0,1%).

Selon le Haut-commissariat, les données montrent que les prix ont en revanche augmenté de 3,3% pour les «Viandes» et de 2,2% pour les «Fruits»; tandis que la baisse a concerné principalement les prix des «Carburants» avec 2,9%.

A titre de comparaison, les hausses des produits alimentaires observées entre mars et avril 2023 avaient concerné principalement les «Poissons et fruits de mer» avec 13,3%, les «Fruits» avec 11,4%, les «Légumes» avec 5,4%, les «Viandes» avec 4,1%, le «Lait, fromage et œufs» avec 0,5% et les «Huiles et graisses» avec 0,3%.

En revanche, comme l'avait indiqué le HCP dans sa précédente note d'information, les prix avaient diminué de 0,1% pour le «Pain et céréales» et le «Café, thé et cacao». Pour les produits non alimentaires, la baisse avait concerné principalement les prix des «Carburants» avec 2,9%.

En mai dernier, les baisses les plus importantes de l'IPC ont été

enregistrées à Al-Hoceima (1,9%), à Oujda (1,2%), à Safi (1,0%), à Tanger (0,8%), à Marrakech et Settat (0,6%), à Casablanca et Guelmim (0,4%), à Rabat et Dakhla (0,3%), à Agadir, Tétouan et Errachidia (0,2%).

En revanche, poursuit l'institution publique de même source, des hausses ont été enregistrées à Meknès avec 0,3% et à Beni-Mellal avec 0,2%.

A titre de comparaison, les hausses les plus importantes de l'IPC avaient été enregistrées à Al-Hoceima avec 3,2%, à Laâyoune avec 2,3%, à Tanger et Safi avec 2,1%, à Oujda avec 2,0%, à Errachidia avec 1,9%, à Beni-Mellal avec 1,8%, à Casablanca, Tétouan, Meknès et Dakhla avec 1%, à Fès avec 1,3%, à Agadir avec 1%, à Settat avec 0,9%, à Kénitra et Marrakech avec 0,8%.

En revanche, une baisse a été enregistrée à Guelmim avec 0,1%, avait indiqué le Haut-commissariat dans sa note d'information d'alors.

Se basant sur les données récentes, le HCP estime dans ces conditions que l'indicateur d'inflation sous-jacente aurait connu au cours du mois de mai 2023 une hausse de 0,1% par rapport au mois d'avril 2023 et de 6,4% par rapport au mois de mai 2022.

Alain Bouithy



L'indice des prix à la consommation à son seuil le plus bas depuis des mois

# Jouahri appelle à approfondir le débat sur les monnaies numériques de banque centrale

*Les MNBC au centre d'une table ronde de haut niveau à Rabat*

Le wali de Bank Al-Maghrib (BAM), Abdellatif Jouahri, a souligné, lundi à Rabat, la nécessité de poursuivre et d'approfondir le débat autour des monnaies numériques de banque centrale (MNBC), eu égard aux multiples défis y afférents.

"La complexité et les défis liés à la MNBC mettent en exergue le besoin de poursuivre et d'approfondir le débat", a dit M. Jouahri lors d'une table ronde de haut niveau sur les MNBC, initiée sous le thème "Rôle du secteur public dans la monnaie et les paiements - une nouvelle vision", relevant que l'intérêt que suscite la problématique de la MNBC n'est que le reflet de la proactivité et de la capacité des institutions à s'adapter aux mutations et aux changements de paradigmes qui marquent leur environnement, rapporte la MAP.

Si au lendemain du lancement du Bitcoin, plusieurs régulateurs avaient adopté une attitude prudente, les banques centrales ont rapidement compris que le statu quo n'est plus une option si elles veulent préserver leur rôle central d'émetteur de la monnaie, a-t-il poursuivi, faisant savoir que l'ambition était aussi d'explorer les opportunités qu'offrent les innovations technologiques et de les mobiliser au service de leurs missions tout en appréhendant les

risques dont elles sont porteuses. Et de noter que plusieurs réflexions sur l'émission de MNBC ont été ainsi initiées et les travaux se sont vite accélérés avec l'implication d'organisations internationales comme le Fonds monétaire international (FMI), la Banque des règlements internationaux (BRI) ou encore la constitution de groupes de réflexion ad hoc réunissant des banques centrales et d'autres institutions financières.

Malgré les avancées réalisées, des questions fondamentales, notamment sur les apports de la MNBC et sur ses impacts sur les missions fondamentales des banques centrales, restent toujours objet de débat, a fait remarquer le wali de BAM.

"Il va sans dire à cet égard que les motivations et les défis d'une MNBC diffèrent d'un pays à l'autre, en particulier entre les économies avancées d'un côté et celles émergentes et en développement de l'autre", a-t-il souligné, relevant qu'au niveau de la région, plusieurs banques centrales avancent dans l'exploration des MNBC et qu'au Maroc en particulier, un groupe dédié a été mis en place en 2021.

Pour sa part, la directrice générale du FMI, Kristalina Georgieva, a fait savoir que dans une transformation massive portée par la révolution numérique, le



fonctionnement des économies et le rôle de plusieurs institutions ont été considérablement impactés, rappelant qu'avant le Covid-19, on disait que le futur est numérique, mais avec la pandémie ce futur s'est concrétisé.

"Nous avons maintenant accéléré la transformation et nous devons reconnaître que si nous n'agissons pas rapidement en tant que décideurs politiques, nous risquons de rater les opportunités offertes et de créer des risques pour notre avenir", a-t-elle ajouté.

Concernant le travail sur le

sujet des MNBC au FMI, elle a indiqué que plusieurs décisions n'ont pas encore été prises et qu'il faut intensifier les efforts pour prendre les "bonnes décisions", notamment pour les futures générations.

Revenant sur les bénéfices d'explorer les MNBC, Mme Georgieva a expliqué qu'elles permettent à plus de personnes d'accéder aux services financiers et réduisent les coûts, qu'elles peuvent fournir des systèmes de paiement résilients et efficaces, voire un moyen moins cher et plus rapide d'effectuer des paiements transfrontaliers

et simplifier les transferts.

Co-organisée par BAM et le FMI, cette table ronde fait partie des activités programmées dans la perspective des Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale, qui auront lieu cette année à Marrakech.

Cette rencontre réunit de hauts responsables d'institutions financières internationales et d'organismes de régulation pour étudier les implications des MNBC pour la politique monétaire, la stabilité financière, l'inclusion financière et les paiements internationaux.

## Maroc-Brésil : Les échanges commerciaux en hausse de plus de 37% au premier trimestre

Les échanges commerciaux entre le Maroc et le Brésil ont atteint 641,65 millions de dollars au premier trimestre 2023, marquant un bond de 37,16% par rapport à la même période de l'année dernière.

Les exportations marocaines vers le Brésil ont atteint 333,81 millions de dollars au cours du premier trimestre, soit une hausse de 49,31% par rapport aux trois premiers mois de 2022 (223,56 millions), a appris la MAP auprès du ministère brésilien du développement, industrie, du Commerce et Services.

Côté importations du Maroc, elles se sont chiffrées à 307,84 millions de dollars au premier trimestre, soit une augmentation de 26,03% par rapport à la période janvier-

mars 2022 (244,26 millions).

Après un déficit commercial de 20,70 millions de dollars enregistré au premier trimestre 2022, le Royaume est parvenu à réaliser un excédent commercial dans ses échanges avec la première économie d'Amérique latine à hauteur de 26 millions de dollars.

Néanmoins, les échanges commerciaux durant les 5 premiers mois de cette année se sont établis à 1,07 milliard de dollars, en baisse de 16,62% en comparaison avec la même période en 2022 (1,28 milliard). Si les importations marocaines ont presque stagné, les exportations du Maroc ont accusé une baisse plus prononcée.

Au premier trimestre, les exportations du Brésil vers le Maroc ont été tirées no-

tamment par les segments du "Sucre de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, sous forme solide" (186,51 millions de dollars), du "Maïs" (80,38 millions de dollars) et de l'"Huile de soja et ses dérivés" (18,28 millions).

Pour sa part, le Maroc a notamment expédié à destination du Brésil des "Engrais minéraux ou chimiques" (216,67 millions de dollars), des "Engrais phosphatés minéraux ou chimiques" (55 millions de dollars), du "Pentoxyde de diphosphore, acide phosphorique, acides polyphosphoriques (18,12 millions de dollars) et du "Poisson congelé" (16,72 millions de dollars).

Le Brésil est devenu ces dernières années l'un des principaux partenaires commerciaux du Maroc. Le volume des

échanges commerciaux entre les deux pays a enregistré un nouveau record de plus de 3 milliards de dollars en 2022, consolidant une hausse soutenue depuis 2016, avec un bond de 26,12% par rapport à 2021 qui a également marqué un record historique depuis le début de la série statistique commencée en 1997.

En 2022, le Maroc a exporté pour plus de 2,06 milliards de dollars vers le Brésil, quatrième partenaire commercial du Royaume.

Le Maroc a importé des produits du Brésil pour une valeur de 1,06 milliard de dollars, ce qui a permis de dégager un excédent commercial d'environ un milliard de dollars en faveur du Maroc.

# Art & culture Hamid Basket primé au Golden Femi Film Festival en Bulgarie

Le cinéaste marocain Hamid Basket a été consacré meilleur réalisateur, lors de la 2e édition du Golden Femi Film Festival, qui s'est tenu récemment à Sofia, avec pour thématique centrale "la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants".

Hamid Basket a été primé dans la catégorie "meilleur réalisateur d'un long métrage dont le thème est lié à des questions sociales", pour son film "Le silence des papillons", un thriller traitant, en profondeur, de la vie de femmes qui battent de l'aile pour retrouver un humanisme perdu.

Lors de la cérémonie officielle de remise des prix, qui s'est déroulée à l'hôtel Sofia Balkan, "Le silence des papillons" a également reçu le 3e Grand Prix du Festival.

A cette occasion, l'ambassadeur du Maroc en Bulgarie, Zakia Midaoui, qui a reçu le trophée au nom de M. Basket, a exprimé sa gratitude aux organisateurs de cette édition du Festival et aux membres du jury pour ce sacre.

"Ce moment est plein de symboles, puisque nous sommes tous et toutes concernés par le fléau de la violence à l'encontre des femmes et des enfants. C'est pourquoi, au nom du cinéaste Hamid Basket, je dédie ce Trophée à toutes les femmes et à tous les enfants du monde, en général, et aux femmes et enfants violentés, en particulier", a dé-



claré la diplomate.

Se disant honorée par cette consécration, Mme Midaoui a relevé que ce sacre "représente un gage d'amitié de la part du peuple bulgare pour le peuple marocain". Et de préciser qu'au Maroc, "nombreux sont les cinéastes audacieux qui s'intéressent, de plus en plus, à produire des films inhérents à la condition de la femme et des enfants, selon une optique critique".

"Le cinéma de ces cinéastes, à l'instar de celui de Hamid Basket, traite avec

un regard critique et novateur les problématiques féminines et infantiles. (...) Certains aspects de la domination masculine et l'emprise des structures socio-culturelles sur la femme, en particulier, sont directement ou indirectement dénoncés", a-t-elle fait observer.

Près de 3.000 films, toutes catégories confondues (documentaires, longs métrages, courts métrages, animation, séries, films d'étudiants, films pour personnes à besoins spécifiques, etc), représentant 125 pays, étaient en compétition

lors de l'édition 2023 du Golden Femi Film Festival.

La projection des contenus cinématographiques présentés lors du festival se poursuivra jusqu'à la fin de l'année.

Les films gagnants seront projetés au cinéma "Lumière" au Palais national de la culture à Sofia et des projections sont prévues dans d'autres villes bulgares, dont Plovdiv (consacrée capitale européenne de la culture en 2019) et Nessebar (classée au patrimoine mondial de l'UNESCO).

Par ailleurs, dans la continuité de la promotion des causes justes dudit festival, dont l'écologie et le développement durable, Mme El Midaoui et de nombreuses autres personnalités bulgares ont mis en place une "Forêt de Gloire" dans le Parc "Studentski (Etudiants)" de Sofia.

Cette initiative, organisée en partenariat avec la municipalité de Sofia et le président du Conseil municipal de Sofia, Georgi Georgiev, a permis de planter une centaine d'arbres et diverses sortes de végétation et de brousse dans le parc.

Le Golden Femi Film Festival est une plateforme internationale, qui attire dans la capitale bulgare des films aux thèmes sociaux d'actualité du monde entier en tant que rassemblement de pensées créatives. Le festival met l'accent sur les femmes cinéastes et sur la lutte contre la violence domestique à l'égard des femmes et des enfants.

## "Solofan" remporte le GP du 11<sup>ème</sup> Festival international du film et du Sahara d'Assa



Le film "Solofan" du réalisateur Yassine Rihani a remporté le Grand Prix du Festival international du film et du Sahara d'Assa, qui a pris fin, dimanche soir.

Lors de la soirée de clôture, les différents prix du festival ont été remis aux lauréats. Le Grand Prix a été décerné au film "Solofan", qui était en concurrence avec 16 courts métrages participant à ce festival, organisé par l'Association "Assa pour le film et le théâtre" sous le signe "Cinéma et mémoire historique".

Le réalisateur du film a indiqué à la MAP que cette production raconte l'histoire d'un artiste qui peint des tableaux et les revend à bas prix à l'un des intermédiaires. Le prix du meilleur scénario est allé ex-æquo aux films "Yeza" d'Omar Miyara et "Manchourates" de Rabab Kamghar, tandis que le prix de la meilleure réalisation est revenu à « Assif » de Yassin Ait El Fakir.

Le prix du jury a été remporté par le film "La route inconnue" d'Abdelkebir Nichan.

La cérémonie de clôture du festival a été marquée par les hommages rendus à des personnalités cinématographiques, académiques et sportives, dont le réalisateur Mohamed Ahd Ben-

souda, l'artiste Nabihah Berni, et l'universitaire Mohamed Balghouate, en plus de l'équipe du Mouloudia d'Assa de football promue en première division amateur.

Au programme du festival (16-18 juin) figuraient, outre des projections cinématographiques, l'organisation d'une "masterclass" sur le thème "Financement des modèles d'industrie cinématographique et aides publiques fiscales", ainsi que des séminaires et ateliers de formation dans le domaine de l'écriture et la réalisation du film documentaire.

Le jury était présidé par le réalisateur espagnol Jorge Onieva Hernandez, et comprenait l'artiste Latifa Ahrar, le réalisateur Ghali Ghirmich, le réalisateur et producteur mauritanien Sidi Mohamed Chiker et l'artiste suédois William Elg.

Le festival a été organisé avec le soutien du conseil provincial d'Assa-Zag, du Centre cinématographique marocain et de la province d'Assa-Zag, et en partenariat avec l'Agence de promotion et de développement économique et social des provinces du Sud, la région Guelmim-Oued Noun et la commune d'Assa.

# L'exposition "Illustrées", du 22 juin au 9 septembre à Rabat

L'Institut Cervantès de Rabat accueille du 22 juin au 9 septembre l'exposition "Illustrées, un regard sur la création féminine dans l'illustration d'avant-garde", organisée dans le cadre de la 2ème édition de la Nuit des musées et des espaces culturels, initiée par la Fondation nationale des musées. Dans un communiqué, l'Institut précise que le vernissage de cette exposition, qui cherche à se concentrer sur le travail le plus libre, le plus créatif et le plus personnel des illustratrices sélectionnées et à explorer les différents formats et techniques avec

lesquels elles travaillent, aura lieu jeudi à la salle d'exposition de l'Institut à partir de 18H30.

Cette exposition, commissariée par Maribel Rodriguez, rassemble les œuvres réalisées entre 2014 et 2020 par des créatrices illustratrices de renommée internationale, notamment María Hesse, Helena Pérez García, Lara Lars, Malota, Luisa Rivera, Sonia Pulido, Sara Landeta, Iria do Castelo, Iria Fafián, Bea Lema, Nuria Figueiredo et Pelo di Cane, ajoute la même source. L'illustration est l'une des branches

les plus imaginatives de la création et connaît actuellement un moment de splendeur. Le travail des illustrateurs, et en particulier des illustratrices, est hautement reconnu à la fois sur les plans professionnel et artistique. Dans le domaine de l'édition, où le concept du livre illustré devient de plus en plus populaire, le travail des illustratrices se distingue de manière particulière, favorisant avec leurs créations la réédition de classiques universels ou complétant de manière visuelle la création de projets actuels, conclut-on.

Bouillon *de culture*

Décès de Claude Sarraute



La journaliste et romancière Claude Sarraute, femme de télévision et de radio, est décédée dans la nuit de lundi à mardi, a annoncé sa famille à l'AFP.

Claude Sarraute est décédée à son domicile parisien, à l'âge de 95 ans, a-t-elle précisé.

Femme de lettres, journaliste pendant 35 ans au Monde, Claude Sarraute a aussi été un pilier des émissions de Laurent Ruquier à la télévision et des "Grosses têtes" à la radio. Pour beaucoup de téléspectateurs, elle restera la mamie indignée, faussement ingénue, qui imposait son sens du burlesque sur les plateaux.

Née le 24 juillet 1927 à Paris, Claude Sarraute était la fille aînée d'une des grandes écrivaines du 20e siècle, Nathalie Sarraute (1900-1999), et de l'avocat Raymond Sarraute. Elle a longtemps été mariée au philosophe, essayiste, journaliste et l'académicien Jean-François Revel, mort en 2006.

Claude Sarraute a écrit plusieurs romans ("Allô, Lolotte, c'est Coco", "Ah! l'amour, toujours l'amour", "Sarraute, la nana de l'année", "Papa qui?", "Dis, est-ce que tu m'aimes?", "Dis voir, Maminette..." ou "Belle belle belle"...), qu'elle qualifiait malicieusement de "clowneries".

Elle est la mère du journaliste sportif Martin Tzara et de Nicolas Revel, à la tête de l'AP-HP.



# La pianiste marocaine Ghizlane Hamadi enchante le public portugais

Les pianistes marocaine, Ghizlane Hamadi, et française, Veronique Guillot, ont séduit, samedi soir à Mafra (30 km au nord-ouest de Lisbonne), le public portugais passionné des chefs-d'œuvre de musique classique arabe et occidentale.

Lors de ce concert tenu dans le cadre de la 7ème édition du Festival de musique de Mafra, les deux artistes ont proposé aux mélomanes un voyage dans l'univers de la musique classique à travers une sélection de partitions qui ont charmé l'audience.

Au cours de cette soirée artistique, marquée par la présence de musiciens marocains et de personnalités du monde de la politique, de l'art, des médias et de la diplomatie, l'artiste marocaine a enchanté le public avec des compositions musicales occidentales, arabes et de musique de chambre.

Ghizlan Hamadi a, en outre, joué des compositions musicales impres-

sionnantes de Nabil Ben Abdel Jalil (Maroc) et de Ravel Morris (Pays de Galles).

Dans une déclaration à la MAP, la pianiste marocaine s'est dite fière de représenter le Maroc au festival, soulignant que cet événement a été l'occasion de faire connaître les talents et les artistes marocains au Portugal.

Elle a, par ailleurs, exprimé sa satisfaction de jouer au Palais national de Mafra, un monument historique désigné par l'UNESCO comme patrimoine mondial depuis 2019.

"Au cours de ce concert, nous avons tenu à interpréter une œuvre musicale du compositeur marocain Nabil Benabdeljalil, afin de mettre en avant cette facette ouverte du Maroc sur la culture et la musique mondiales," a-t-elle relevé, se disant fière de présenter cette ouverture culturelle du Royaume sur le monde extérieur." Ghizlane Hamadi, diplômée de

l'Institut national de musique et de danse de Rabat, originaire de Meknès, a poursuivi ses études musicales en France en 1980, où elle a reçu le premier prix de piano.

L'artiste, qui est la fondatrice et présidente du Concours International de Piano Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, a participé à de nombreux concerts et festivals au Maroc et à l'étranger.

La 7ème édition du Mafra Music Festival, organisée du 3 au 24 juin, a été marquée par un hommage au pianiste, compositeur et figure prestigieuse du monde de la musique portugaise Filipe de Sousa.

Organisée par le conseil municipal de Mafra et la Fondation Jorge Álvares, avec le soutien du Palais national de Mafra, cette édition promet des concerts et des soirées artistiques animés par certains des plus grands pianistes et talents émergents du monde.





## Aide d'1,5 milliard de dollars pour un Soudan sombrant dans une spirale meurtrière



La communauté internationale a promis lundi quelque 1,5 milliard de dollars pour venir en aide au Soudan en guerre qui, selon l'ONU, sombre dans la destruction et la violence à une vitesse "sans précédent".

Cette somme ne représente que la moitié du total dont les agences humanitaires estiment avoir besoin dans un pays où 25 millions de Soudanais, soit plus de la moitié de la population, dépendent de l'aide humanitaire pour survivre.

En deux mois de guerre entre l'armée, commandée par le général Abdel Fattah al-Burhane, et les paramilitaires des Forces de soutien rapide (FSR), du général Mohamed Hamdane Daglo, plus de 2.000 personnes sont mortes, selon l'ONG Acted, et plus de 2,5 millions ont été forcés de fuir ailleurs au Soudan ou à l'étranger.

"Cette crise nécessitera un soutien financier durable et j'espère que nous pourrions tous garder le Soudan au sommet de nos priorités", a dit Martin Griffiths, le responsable de l'ONU pour les Affaires humanitaires, à l'issue d'une conférence de donateurs organisée lundi à Genève.

Selon des chiffres transmis par l'ONU, les Etats-Unis, avec 550 millions de dollars, figurent en tête des promesses de dons, tandis que la France a promis 44,77 millions de dollars.

L'Allemagne, co-organisatrice de la conférence comme l'UE, le Qatar, l'Egypte ou encore l'Arabie Saoudite, s'est engagée à verser 200 millions d'euros d'ici 2024, le Qatar a promis 50 millions de dollars et l'Union européenne s'est engagée à hauteur de 190 millions d'euros.

La conférence était organisée à mi-chemin d'un cessez-le-feu de trois jours au Soudan qui semble avoir ramené le calme à Khartoum.

Sur le terrain, les raids aériens et bombardements d'artillerie ont cessé depuis dimanche matin dans la capitale soudanaise où des millions d'habitants survivent sous une chaleur écrasante.

Lundi, au deuxième jour de la trêve de 72 heures qui doit prendre fin mercredi à 06H00 locales (04H00 GMT), aucun combat n'était entendu dans la ville, selon plusieurs habitants interrogés par l'AFP.

Après une dizaine de trêves systématiquement violées, les belligérants se sont engagés à

laisser passer l'aide humanitaire dans ce pays d'Afrique de l'Est, l'un des plus pauvres du monde.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a toutefois dénoncé "le non-respect de la trêve" lundi quand "un transfert de soldats blessés" de l'armée, aux mains des paramilitaires, a échoué en raison de "tirs".

L'armée et les FSR s'accusent mutuellement d'avoir violé la trêve.

Lundi, le général Daglo a ainsi dénoncé "les violations continues" du cessez-le-feu commises par l'armée qui en retour a accusé les FSR d'avoir "rompu la trêve" et fait "15 morts et des dizaines de blessés civils" au Darfour, vaste région de l'ouest du Soudan, où le conflit est particulièrement violent.

Le chef de l'ONU Antonio Guterres a jugé que le Soudan sombrerait à une vitesse "sans précédent" dans une spirale de mort et de destruction. Pour lui, il "pourrait rapidement devenir un lieu d'anarchie, qui provoque l'insécurité dans toute la région" si la communauté internationale lui tourne le dos.

L'arrivée de la saison des pluies fait de plus

craindre des épidémies, a souligné lundi le CICR, décrivant les ordures qui s'accumulent, les cadavres qui gisent toujours à l'air libre dans des zones difficiles d'accès. Et il souligne que par désespoir, de nombreux habitants sont obligés de boire de l'eau insalubre du Nil ou d'autres sources.

La Croix-Rouge, les agences de l'ONU et d'autres ONG doivent aussi aider les pays voisins du Soudan, eux-mêmes plongés dans une crise économique ou en proie à des violences, à accueillir les réfugiés.

Depuis plusieurs semaines, l'Arabie Saoudite et les Etats-Unis font office de médiateurs entre les deux camps. Ils ont obtenu de courtes trêves mais pas l'ouverture de négociations pour un plan de sortie de crise.

Le Premier ministre du Qatar, Mohammed ben Abdelrahmane Al-Thani, a lors de la conférence de lundi salué cet effort de médiation, ainsi que celui de l'Union africaine et de l'Igad, le bloc de l'Afrique de l'Est auquel appartient le Soudan.

"Il n'y a d'autre solution que celle politique", a-t-il insisté alors que le Soudan refuse en bloc le quatuor de l'Igad.

La situation est particulièrement inquiétante au Darfour où s'affrontent militaires, paramilitaires, combattants tribaux et civils armés.

Ces quatre derniers jours, "15.000 Soudanais dont près de 900 blessés" ont fui les violences de grande ampleur contre les civils à El-Geneina", le chef-lieu du Darfour-Ouest, pour trouver refuge à Adré au Tchad, selon Médecins sans frontières (MSF).

Selon l'ONU, plus de 150.000 personnes ont fui le Darfour vers le Tchad.

Au Darfour, "le conflit a désormais une dimension ethnique", ont alerté l'ONU, l'Union africaine et l'Igad dans un communiqué commun, "avec des attaques ciblées basées sur l'identité des gens et des déplacements de populations".

Déjà dévasté dans les années 2000 par une guerre qui a fait environ 300.000 morts et près de 2,5 millions de déplacés selon les Nations unies, le Darfour se dirige vers un nouveau "désastre humanitaire", averti l'ONU, en évoquant de possibles "crimes contre l'humanité".

## Nouvelles attaques nocturnes sur Kiev et d'autres villes d'Ukraine

De nouvelles attaques russes "massives" ont visé dans la nuit de lundi à mardi Kiev et les villes ukrainiennes de Lviv et Zaporijjia, selon les autorités militaires, qui n'ont fait état d'aucune victime dans l'immédiat.

"Nouvelle attaque aérienne massive sur la capitale", a écrit l'administration civile et militaire de Kiev sur sa chaîne Telegram. Selon elle, des drones explosifs ont attaqué la ville par vagues provenant de directions différentes.

"Il n'y a pas d'informations concernant des victimes ou des destructions pour l'instant", a-t-elle ajouté, précisant que l'alerte avait duré plus de trois heures.

A Lviv (ouest), une "infrastructure critique" a été touchée par des drones, a écrit sur Telegram le chef de l'administration régionale, Maksym Kozytskyi, sans plus de

précisions. Aucun blessé n'a été signalé.

L'état-major ukrainien a par la suite affirmé que 28 drones avaient été abattus par la défense aérienne ukrainienne sur les 30 lancés par les forces russes sur l'Ukraine durant la nuit.

L'administration militaire de Zaporijjia (sud) a pour sa part indiqué que la ville et ses environs avaient été la cible d'une "attaque massive" visant des objectifs civils. Selon des informations préliminaires de l'état-major, sept missiles S-300 ont été tirés sur Zaporijjia et sa banlieue.

"Après une nuit sans repos et bruyante, la situation à Zaporijjia est stable. Grâce à Dieu, il n'y a pas de blessés et aucun immeuble résidentiel n'a été touché", a écrit sur Telegram le secrétaire du conseil municipal de la ville, Anatolii Kourtev.



Procès crucial pour Bolsonaro

# L'ex-président brésilien risque l'inéligibilité



A peine huit mois après sa défaite électorale, l'ancien président brésilien d'extrême droite Jair Bolsonaro risque l'inéligibilité: il sera jugé à partir de jeudi dans un procès qui pourrait le priver du scrutin de 2026.

L'ancien chef de l'Etat (2019-2022) est poursuivi par le Tribunal électoral supérieur (TSE) pour s'en être pris à la justice électorale et avoir critiqué, sans preuve, la fiabilité du vote électronique, quelques mois avant les élections remportées par son rival de gauche Luiz Inácio Lula da Silva.

Lors d'un discours en juillet 2022 au palais présidentiel, il avait déclaré devant des diplomates européens vou-

loir "corriger des failles" dans le système électoral et demandé la "transparence" du vote.

"Nous avons le temps de résoudre le problème, avec la participation des forces armées", avait-il lancé en accompagnant d'une présentation PowerPoint son discours, diffusé en direct par la télévision publique.

Pour ces propos, M. Bolsonaro, 68 ans, pourrait être déclaré "inéligible" à des mandats publics pendant huit ans. Le parquet le poursuit pour "abus de pouvoir politique et usage indu des moyens de communication".

Le leader d'extrême droite avait attaqué sans la moindre preuve matérielle le vote électronique, un système

bien connu au Brésil puisque le géant latino-américain y a recours depuis plus de 20 ans.

Durant toute sa campagne, il avait agité le risque de fraude, attisant la colère de ses partisans les plus radicaux qui, le 8 janvier, quelques jours seulement après l'entrée en fonction de Lula, avaient attaqué les sièges des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire à Brasilia. Des scènes d'émeutes et de saccage au cœur de la démocratie brésilienne, qui avaient choqué à travers le monde.

Si le tribunal ne rend pas sa décision dès jeudi, comme cela paraît probable, les délibérations pourront se poursuivre les 27 et 29 juin.

Voire au-delà.

Selon une source judiciaire contactée par l'AFP, le dossier est si accablant pour M. Bolsonaro que la question est surtout de savoir "combien de votes contre" seront émis parmi les sept juges.

Ce rendez-vous judiciaire est lourd d'enjeux pour le camp bolsonariste aussi.

En cas d'inéligibilité, la droite brésilienne, qui représente à peu près la moitié des électeurs, pourrait se fracturer, selon des analystes.

M. Bolsonaro avait réuni plus de 58 millions des voix au second tour de 2022 et perdu avec seulement 1,8% d'écart face à Lula. Les partis conser-

vateurs dominant encore le Congrès.

"Le risque de division dans le camp de la droite et de l'extrême droite existe, parce qu'il n'y a aucun présidentiable naturel, héritier de Bolsonaro", commente Leandro Consentino, professeur à l'Institut Insper de Sao Paulo.

L'ancien président, rentré au Brésil fin mars après un séjour aux Etats-Unis commencé avant même l'investiture de Lula, a admis publiquement la possibilité d'un revers judiciaire.

"Personne ne va changer notre manière d'agir (...). Nous savons comment est la justice au Brésil. Quoi qu'il advienne, nous nous préparons avec beaucoup de fierté pour chercher des alternatives", a-t-il dit la semaine dernière lors d'une cérémonie de son Parti libéral (PL).

L'ex-dirigeant n'est pas au bout de ses peines. Il fait face à une quinzaine de procédures devant le tribunal électoral.

Il est également visé par la Cour suprême dans cinq affaires, notamment celle des attaques du 8 janvier, et encourt des peines de prison.

M. Bolsonaro pourrait déposer un recours après une éventuelle condamnation par le Tribunal électoral supérieur, d'après le professeur de l'Insper, qui juge toutefois faibles ses chances de succès.

Selon lui, en cas d'échec, il pourrait être tenté de se présenter en "martyr": "Bolsonaro va tenter de tenir captive sa base la plus dure de partisans en assurant qu'il est victime de persécution politique".

Après deux mandats (2003-2010), Lula a été réélu fin 2022 à la présidence après avoir passé 18 mois en prison entre 2018 et 2019 pour corruption, avant d'être libéré par la Cour suprême.

## La Chine baisse des taux pour soutenir une économie à la peine

La Banque centrale chinoise intervient pour stimuler une croissance en difficulté dans la deuxième économie mondiale: elle a réduit mardi deux taux de référence, après plusieurs mesures similaires ces dernières semaines.

Le LPR à un an, qui constitue la référence des taux les plus avantageux que les banques peuvent offrir aux entreprises et aux ménages, a été réduit de 3,65% à 3,55%, et celui à cinq ans, référence pour les prêts hypothécaires, a été abaissé de 4,3% à 4,2%, a annoncé la banque centrale sur son site internet.

Très suivis par les marchés, ces deux taux sont désormais à leur plus bas historique. Ils avaient été réduits la dernière fois en août 2022.

Cette décision, anticipée par

les marchés, est censée encourager les banques commerciales à accorder davantage de crédits et à des taux plus avantageux.

La mesure doit permettre par ricochet de soutenir l'activité, dans un contexte de ralentissement économique.

Elle est à rebours des principales économies dans le monde qui rehaussent les taux pour juguler l'inflation.

La reprise post-Covid tant espérée en Chine après la levée des restrictions sanitaires fin 2022 tend ces dernières semaines à s'essouffler et peine à se concrétiser dans certains secteurs.

Pour revigorer l'économie, la banque centrale avait déjà réduit jeudi le taux pour ses prêts à moyen terme aux établissements financiers (MLF).

Elle avait auparavant ajusté le principal taux pour les prêts de liquidités à court terme (sept jours) aux banques commerciales.

L'économie est pénalisée par le surendettement du secteur immobilier (un traditionnel pilier de croissance), une consommation en berne dans un contexte d'incertitude sur le marché du travail et le ralentissement économique mondial, qui pèse sur la demande en biens chinois.

Les annonces récentes des autorités "montrent clairement que les responsables politiques sont de plus en plus préoccupés par l'économie", ont réagi mardi dans une note les économistes Julian Evans-Pritchard et Zichun Huang, du cabinet Capital Economics.

"Le soutien à la croissance

passé désormais avant d'autres considérations, comme la rentabilité des banques" mais "une forte accélération du nombre de prêts reste improbable et la reprise continuera à dépendre principalement du secteur des services", soulignent-ils.

La Chine a dévoilé ces dernières semaines des indicateurs économiques décevants.

En mai, le taux de chômage chez les 16-24 ans a ainsi atteint un nouveau record dans le pays asiatique, à 20,8%.

Ce taux, calculé pour les seules zones urbaines et qui ne dresse par conséquent qu'un tableau partiel de la situation, avait déjà atteint 20,4% en avril.

Pour leur part, les ventes au détail, principal indicateur de la consommation des ménages, se sont tassées, tandis que la pro-

duction industrielle a ralenti le mois dernier.

Pour décourager l'épargne et favoriser les dépenses de consommation ou d'investissement, les principales banques publiques avaient déjà abaissé en début de mois les taux d'une série de produits de dépôt.

Le gouvernement chinois vise "environ 5%" de croissance cette année, un rythme qui serait pour le géant asiatique l'un des plus faibles depuis des décennies.

La reprise en Chine reste "fragile" et elle demeure conditionnée au "soutien" des pouvoirs publics, a estimé mercredi la Banque mondiale, au moment où certains économistes plaident pour un plan de relance pour stimuler la croissance.

Les autorités semblent pour l'heure écarter cette option.

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE  
L'AGRICULTURE,  
DE LA PÊCHE MARITIME,  
DU DÉVELOPPEMENT  
RURAL ET DES EAUX  
ET FORÊTS  
OFFICE REGIONAL DE  
MISE EN VALEUR AGRICOLE DU TADLA  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 15/2023/TA-SAICG

Séance publique  
Le Jeudi 13 Juillet 2023 à 10 Heures 30 mn, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla sis au Quartier Administratif, Fquih Ben Salah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour l'achat des marchés de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla (ORMVA) qui existent cinq millions de dirhams. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau d'ordre du Service de l'Audit Interne et du Contrôle de Gestion de l'ORMVA du Tadla, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse électronique suivante [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma);

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de dix mille dirhams (10.000,00 DH). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent quatre-vingt-douze mille dirhams (192.000,00 DH) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla et à l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n° 1982-21 du 14/12/2021, relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre central de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla à l'adresse sus indiquée ;  
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'Office ;  
- Soit envoyés par voie électronique via le portail des marchés publics ;  
- Soit remis séance tenante au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°6 du règlement de consultation.

N°4516/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS  
OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU TADLA  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AU RABAIS OU A LA MAJORATION  
N°23/2023/DGRID  
Du 14/07/2023  
(SÉANCE PUBLIQUE)

Le Vendredi 14 juillet 2023 à 11 heures 30mn, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction de l'Office Régional de Mise en Valeur

Agricole du Tadla sis au Quartier Administratif à Fquih Ben Salah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à la majoration, ayant pour objet : Travaux d'entretien et de maintenance des stations de pompage dans le périmètre irrigué du Tadla.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau Administratif et Marchés du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et de Drainage (DGRID) de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla à Fquih Ben Salah, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quatre Mille Dirhams (4.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage est fixée à :  
- Montant Minimum : Cent Mille dirhams Toutes Taxes Comprises (100.000,00 DH TTC).  
- Montant Maximum : Deux Cent Mille dirhams Toutes Taxes Comprises (200.000,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla.

Au choix du concurrent, les plis peuvent :  
• Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de l'ORMVA du Tadla à Fquih Ben Salah ;  
• Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction de l'ORMVA du Tadla à Fquih Ben Salah ;  
• Soit déposés électroniquement via le portail des marchés publics : [www.marchespublics.ma](http://www.marchespublics.ma) ;  
• Soit remis séance tenante au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le lundi 05/07/2023, le rendez-vous est fixé à 10 heures au siège du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et de Drainage de l'ORMVA du Tadla à Fquih Ben Salah.

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont celles prévues par l'article 8 du Règlement de consultation.

N°4517/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication  
Département de la culture  
Direction Régionale  
Région Drâa Tafilalet  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
SUR OFFRES DE PRIX N°  
04/GARD/DRCDT/2023  
Le Vendredi 04 Août 2023 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Régionale du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication - département de la culture- Région Drâa Tafilalet, sis AVENUE MOHAMMED 6, BOUTALAMINE, ERRACHIDIA, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix N° 04/GARD/DRCDT/2023

pour : Prestations de sécurité, de surveillance et de gardiennage des sites archéologiques et centres patrimoniaux relevant de la direction régionale de la culture Région Drâa Tafilalet provinces Errachidia, Quarzazate et Zagora en lot unique.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au service des Affaires Administratives et Financières à la Direction Régionale du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication- département de la culture- Région Drâa Tafilalet, sis au AVENUE MOHAMMED 6 BOUTALAMINE ERRACHIDIA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de :  
59 000,00 DHS (Cinquante-neuf mille Dirhams).  
L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
2 967 156,54 DHS TTC (Deux millions neuf cent soixante-sept mille cent cinquante-six Dirhams et cinquante-quatre Centimes Toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement :

- Déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics conformément à l'arrêté de la ministre de l'Économie et des Finances n°1982-21 du 9 Jourmada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N°4518/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication

Département de la culture  
Direction Régionale  
Région Drâa Tafilalet  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°

03/GARD/DRCDT/2023  
Le Jeudi 03 Août 2023 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Régionale du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication - département de la culture- Région Drâa Tafilalet, sis AVENUE MOHAMMED 6, BOUTALAMINE, ERRACHIDIA, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix N° 03/GARD/DRCDT/2023 concernant Prestations de sécurité, de surveillance et de gardiennage des établissements culturels relevant de la direction régionale de la culture Région Drâa Tafilalet provinces Errachidia, Quarzazate, Tinghir et Zagora en lot unique.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au service des Affaires Administratives et Financières à la Direction Régionale du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la

Communication- département de la culture- Région Drâa Tafilalet, sis au AVENUE MOHAMMED 6 BOUTALAMINE ERRACHIDIA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 65 500,00 DHS (Soixante-cinq mille cinq cent Dirhams).

L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 3 287 900,22 DHS TTC (Trois millions deux cent quatre-vingt-sept mille neuf cent trente Dirhams et vingt-deux Centimes Toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement :

- Déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics conformément à l'arrêté de la ministre de l'Économie et des Finances n°1982-21 du 9 Jourmada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N°4519/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE  
L'AGRICULTURE, DE  
LA PÊCHE MARITIME,  
DU DÉVELOPPEMENT  
RURAL ET DES EAUX  
ET FORÊTS

OFFICE REGIONAL DE  
MISE EN VALEUR AGRICOLE DU TADLA  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N°18/2023/SMG

La participation est réservée aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

Le Jeudi 13/07/2023 à 12heures, il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla sis à Fquih Ben Salah à l'ouverture des plis en séance publique relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet l'achat de fournitures pour matériel informatique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des approvisionnements et marchés du service des moyens généraux de l'ORMVA du Tadla à Fquih Ben Salah, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Huit Mille Dirhams (8.000,00 DH). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cinq cent Un Mille Cent Vingt Dirhams (501.120,00 DH) toutes taxes comprises ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Office Régional

de mise en Valeur Agricole du Tadla.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'Office ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'ordre de l'Office ;
- Soit transmis, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Économie et des finances n°1982-21 du 09 Jourmada I 1443 (14 décembre 2021) ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 (justification des capacités et des qualités) du règlement de consultation de l'appel offres.

N°4520/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME,

DU DÉVELOPPEMENT  
RURAL ET DES EAUX  
ET FORÊTS  
OFFICE REGIONAL DE  
MISE EN VALEUR AGRICOLE DU TADLA

AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N°16/2023/SMG

La participation est réservée aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

Le Jeudi 13/07/2023 à 11Heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla sis à Fquih Ben Salah à l'ouverture des plis en séance publique relative à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet l'achat de fournitures de bureau.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des approvisionnements et marchés du service des moyens généraux de l'ORMVA du Tadla à Fquih Ben Salah, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix Mille Dirhams (10.000,00 DH). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cinq Cent Quatre Mille Quatre Cent Huit Dirhams (504408,00 DH) toutes taxes comprises ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Office Régional de mise en Valeur Agricole du Tadla.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'Office ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'ordre de l'Office ;
- Soit transmis, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Économie et des finances n°1982-21 du 09 Jourmada I 1443 (14 décembre 2021) ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés à l'article 8 du règlement de

consultation par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des moyens généraux plus tard le 12/07/2023 à 16 heures. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 (justification des capacités et des qualités) du règlement de consultation de l'appel offres.

N°4521/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME,

DU DÉVELOPPEMENT  
RURAL ET DES EAUX  
ET FORÊTS  
OFFICE REGIONAL DE  
MISE EN VALEUR AGRICOLE DU TADLA

AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N°17/2023/SMG

La participation est réservée aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

Le Jeudi 13/07/2023 à 11Heures 30minutes, il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla sis à Fquih Ben Salah à l'ouverture des plis en séance publique relative à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet l'achat de fournitures de tirage et de reproduction.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des approvisionnements et marchés du service des moyens généraux de l'ORMVA du Tadla à Fquih Ben Salah, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Mille Cinq Cent Dirhams (1.500,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre Vingt Quatre Mille Quatre Vingt Quatre Dirhams (84.084,00 DH) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Office Régional de mise en Valeur Agricole du Tadla.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'Office ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'ordre de l'Office ;
- Soit transmis, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Économie et des finances n°1982-21 du 09 Jourmada I 1443 (14 décembre 2021) ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les engagements ou attestations exigés à l'article 8 du règlement de consultation par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des moyens généraux plus tard le 12/07/2023 à 16 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 (justification des capacités et des qualités) du règlement de consultation de l'appel offres.

N°4522/PA



## ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS  
OFFICE RÉGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU TADLA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°19/2023/SMG  
La participation est réservée aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

Le Jeudi 13/07/2023 à 12heures30 minutes. Il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tada sis à Fquih Ben Salah à l'ouverture des plis en séance publique relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'achat dumatériel et mobilier de bureau.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des approvisionnements et marchés du service des moyens généraux de l'ORMVA du Tada à Fquih Ben Salah, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Huit Mille Dirhams (8.000,00DH). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : Quatre Cent Quatre Vingt Sept Mille Sept Cent Quarante Dirhams (487.740,00 DH) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Office Régional de mise en Valeur Agricole du Tada.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs dossiers, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'Office;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'ordre de l'Office;

- Soit transmis, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'économie et des finances n°1982-21 du 09 jourmada 1 1443 (14 décembre 2021), relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons et catalogues visés à l'article 8 du règlement de consultation par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des moyens généraux plus tard le 12/07/2023 à 16heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 (justification des capacités et des qualités) du règlement de consultation de l'appel d'offres.

N°4523/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS  
OFFICE RÉGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU TADLA

COLE DU TADLA  
APPEL D'OFFRES OUVERT  
AU RABAIS OU A LA MAJORATION

N°20/2023/DGRID  
Du 14/07/2023  
(SEANCE PUBLIQUE)

Le Vendredi 14 juillet 2023 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tada sis au Quartier Administratif à Fquih Ben Salah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à la majoration n°20/2023/DGRID du 14/07/2023, pour : Travaux d'entretien et de maintenance des stations de filtration d'eau d'irrigation du réseau sous possession dans le périmètre irrigué du Tada, en deux lots :

- Lot n°1 : Travaux d'entretien et de maintenance des stations de filtration A1, A2 et A3. - Lot n°2 : Travaux d'entretien et de maintenance des stations de filtration A4 et A5.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau Administratif et Marchés du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et de Drainage (DGRID) de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tada à Fquih Ben Salah, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé, par lot, à la somme de :  
• Lot n°1 : Quatre Mille Cinq Cent Dirhams (4 500,00 DH)  
• Lot n°2 : Quatre Mille Cinq Cent Dirhams (4 500,00 DH)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage, par lot, est fixée à la somme de :  
Montant minimum : Cent Cinquante Mille dirhams Toutes Taxes Comprises (150.000,00 DH TTC).  
Montant maximum : Trois Cent Mille dirhams Toutes Taxes Comprises (300.000,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tada.

Au choix du concurrent, les plis peuvent :

• Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de l'ORMVA du Tada à Fquih Ben Salah ;

• Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de l'ORMVA du Tada à Fquih Ben Salah ;

• Soit transmis par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction de l'ORMVA du Tada à Fquih Ben Salah ;

• Soit déposés électroniquement via le portail des marchés publics : [www.marchespublics.ma](http://www.marchespublics.ma) ;

• Soit remis-séance tenante au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le lundi 03/07/2023, le rendez-vous est fixé à 10 heures au siège du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et de Drainage de l'ORMVA du Tada à Fquih Ben Salah.

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont celles prévues par l'article 8 du Règlement de consultation.

N°4524/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME,

DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS

OFFICE RÉGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU TADLA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°21/2023/DGRID  
Du 14/07/2023  
(SEANCE PUBLIQUE)

Le Vendredi 14 juillet 2023 à 10 heures 30mn, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tada sis au Quartier Administratif à Fquih Ben Salah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix, pour : Travaux d'entretien du matériel hydromécanique dans le périmètre irrigué du Tada.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau Administratif et Marchés du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et de Drainage (DGRID) de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tada à Fquih Ben Salah, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Treize Mille Dirhams (13 000,00 DH). L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de Cinq Cent Vingt Mille Cinq Cent Soixante dirhams toutes taxes comprises (520.560,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tada.

Au choix du concurrent, les plis peuvent :

• Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de l'ORMVA du Tada à Fquih Ben Salah ;

• Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction de l'ORMVA du Tada à Fquih Ben Salah ;

• Soit déposés électroniquement via le portail des marchés publics : [www.marchespublics.ma](http://www.marchespublics.ma) ;

• Soit remis-séance tenante au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 04/07/2023, le rendez-vous est fixé à 10 heures au siège du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et de Drainage de l'ORMVA du Tada à Fquih Ben Salah.

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont celles prévues par l'article 8 du Règlement de consultation.

N°4525/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Équipement et de l'Eau

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 13/2023/DGM  
Cet appel d'offre est réservé aux Petites et Moyennes Entreprises Nationale

Aux Coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur

Le 18/07/2023 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux des marchés et gestions comptables de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 13/2023/DGM, relatif à la Prestations de jardinage et d'entretien des espaces verts et des parcs à instruments météorologiques de la DRME (préfecture de Fes, Meknes, et Oujda et provinces de Bouarfa, Ifrane et Nador).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des marchés et gestions comptables de la Direction Générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :3 000,00 Dirhams (Trois Mille Dirhams).

- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 332754,04 Dirhams TTC (Trois cent trente-deux mille sept cent cinquante-quatre Dirhams et quatre Centimes TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent Soit : Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des marchés et gestions comptables de la Direction Générale de la Météorologie en face de

la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca.

- Les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 jourmada 1 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuraires.

Il est prévu une visite des lieux selon le programme suivant : Centre provincial Météorologique de Fes le 03/07/2023 à 10h00  
Centre provincial Météorologique d'Ifrane le 03/07/2023 à 12h00  
Centre provincial Météorologique de Meknes le 03/07/2023 à 14h00

Centre provincial Météorologique de Nador le 04/07/2023 à 10h00

Centre provincial Météorologique d'Oujda le 04/07/2023 à 14h00

Centre provincial Météorologique de Bouarfa le 05/07/2023 à 10h00

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°4526/PA

ROYAUME DU MAROC  
FONDATION DE LA MOSQUEE HASSANI II DE CASABLANCA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT PUBLIC

N°16/2023/DMOS

Le Jeudi 13 juillet 2023 à 11 heures, il sera procédé, au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Mou-

lay Youssef, Casablanca - Anfa, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert public sur offres de prix concernant les prestations de nettoyage et d'entretien du Complexe de la Mosquée Hassan II de Casablanca.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse indiquée ci-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), et à partir de l'adresse électronique : [www.fmh2.ma](http://www.fmh2.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinquante Mille (50.000,00 DH) Dirhams.

Le montant de l'estimation des prestations est Deux Millions Huit Cent Cinquante Neuf Mille Neuf Cent Soixante Dirhams (2.859.960,00 DHIS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 4, 9, 10, et 11 du règlement de la consultation du présent appel d'offres.

Le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent, pour le présent appel d'offres, obligatoirement par voie électronique, via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) dans les conditions fixées par l'arrêté n°1982-21 du 9 jourmada 1 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation

des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuraires.

Il est prévu une visite des lieux le Mardi 04 juillet 2023 à 10 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N°4527/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME,  
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS  
OFFICE RÉGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU TADLA

AVIS D'APPEL D'OFFRES AU RABAIS OU A LA MAJORATION N° 22/2023/DGRID DU 14/07/2023  
(SEANCE PUBLIQUE)

Le Vendredi 14 juillet 2023 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tada sis au Quartier Administratif à Fquih Ben Salah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres au rabais ou à la majoration, ayant pour objet : Travaux d'entretien des conduites des réseaux d'irrigation sous pression dans le périmètre du Tada.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau Administratif et Marchés du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et de Drainage (DGRID) de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tada à Fquih Ben Salah, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quatre Mille Dirhams (4 000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage est fixée à :

- Montant Minimum : Cinq Cent Mille dirhams Toutes Taxes Comprises (500 000,00 DH TTC)

- Montant Maximum : Un million dirhams Toutes Taxes Comprises (1 000 000,00 DH TTC)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tada.

Le dossier technique prévoit l'un des certificats de qualification et de classification, ou sa copie certifiée conforme à l'original, délivrée par le Ministère chargé de l'Agriculture, comme suit :

• Ancien système :

Branches d'activités	Qualification	Classe minimale demandée
4 : Travaux de pose de canaux portés et conduites d'irrigation	4.4 : Travaux de pose de conduites de grands diamètres	4

• Nouveau système :

Branches d'activités	Qualification	Classe minimale demandée
6 : Pose de conduites d'irrigation	6.2 : Travaux de pose de conduites de moyens et grands diamètres	5

Au choix du concurrent, les plis peuvent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre central de l'ORMVA du Tada à Fquih Ben Salah ;

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction de l'ORMVA du Tada à Fquih Ben Salah ;

- Soit déposés électroniquement via le portail des marchés publics : [www.marchespublics.ma](http://www.marchespublics.ma) ;

- Soit remis-séance tenante au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 04/07/2023 le rendez-vous est fixé à 10 heures, au siège du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et de Drainage de l'ORMVA du Tada à Fquih Ben Salah.

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont celles prévues par l'article 8 du Règlement de consultation.

LE DIRECTEUR DE L'O.R.M.V.A DU TADLA

N°4528/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE CHTOUKA  
AIT BAHA  
CONSEIL PROVINCIAL  
DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES  
SERVICE DES AFFAIRES FI-  
NANCIERES, MARCHES,  
PATRIMOINEET  
MATERIELS  
BUREAU DES ACHATS  
ET MARCHES  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERTS OFFRES DES  
PRIX N° 02/2023/CPCAB  
SEANCE PUBLIQUE

Le 24 JUILLET 2023 à  
11heures, Il sera procédé dans  
le bureau du Monsieur le Pré-  
sident du Conseil Provincial  
de Chtouka Ait Baha à l'ou-  
verture des plis relatifs à l'ap-  
pel d'offres ouvert sur offres  
de prix pour: TRAVAUX DE  
DALLAGE DES PISTES AU  
DOUARIMI OUGHGAMIA  
LA COMMUNE AIT MILK,  
PROVINCE CHTOUKA AIT  
BAHA.

Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré au bureau des  
marchés publics du Conseil  
provincial de Chtouka Ait  
Baha ou téléchargé à partir  
du site [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des  
prestations établie par le maître  
d'ouvrage est fixée à la  
somme de TROIS CENT  
QUATRE VINGT QUATRE  
MILLE HUIT CENT QUAR-  
RANTE DIRHAMS 00 CENTI-  
MES (384 840,00Dhs TTC).  
Le cautionnement provisoire

est fixé à la somme de : Sept  
Mille Sept Cent Dirhams (7  
700,00 dhs).

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt du dossier  
des concurrents doivent être  
conformes aux dispositions  
des articles 27, 29 et 31 du dé-  
cret n° 2-12-349 relatif aux  
marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis par  
courrier recommandé, avec  
accusé de réception, au bu-  
reau précité.

- Soit les déposer, contre récé-  
pissé, dans le bureau des mar-  
chés publics du conseil  
provincial de Chtouka Ait  
Baha.

- Soit les remettre au Prési-  
dent de la commission d'ap-  
pel d'offres au début de la séance  
et avant l'ouverture des  
plis.

- Soit les déposer, électroni-  
quement, à travers le portail  
marocain des marchés pu-  
blics.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 06du règlement  
de consultation.

N°4531/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE CHTOUKA  
AIT BAHA  
CONSEIL PROVINCIAL  
DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES  
SERVICE DES AFFAIRES FI-  
NANCIERES, MARCHES,  
PATRIMOINEET  
MATERIELS

BUREAU DES ACHATS ET  
MARCHES  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERTS  
OFFRES DES PRIX  
N° 01/2023/CPCAB  
SEANCE PUBLIQUE

Le 17 JUILLET 2023 à  
11heures, Il sera procédé dans  
le bureau du Monsieur le Pré-  
sident du Conseil Provincial  
de Chtouka Ait Baha à l'ou-  
verture des plis relatifs à l'ap-  
pel d'offres ouvert sur offres  
de prix pour: TRAVAUX  
D'ACHEVEMENT DE DAL-  
LAGE DE LA PISTE RE-  
LIANT LA ROUTE  
COMMUNALE TIRST ET  
DOUAR TAOURIRTE OU-  
MAALA A LA COMMUNE  
SIDI BOUSHAB, PROVINCE  
CHTOUKA AIT BAHA

Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré au bureau des  
marchés publics du Conseil  
provincial de Chtouka Ait  
Baha ou téléchargé à partir  
du site [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des  
prestations établie par le maître  
d'ouvrage est fixée à la  
somme de DEUX CENT  
TRENTE NEUF MILLE  
NEUF CENT DIX DIRHAMS  
ET SOIXANTE DOUZE  
CENTIMES TTC (239  
910,72Dhs TTC).

Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de : Qua-  
tre Mille Huit Cent Dirhams (4  
800,00 dhs).

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt du dossier  
des concurrents doivent être  
conformes aux dispositions

des articles 27, 29 et 31 du dé-  
cret n° 2-12-349 relatif aux  
marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis par  
courrier recommandé, avec  
accusé de réception, au bu-  
reau précité.

- Soit les déposer, contre récé-  
pissé, dans le bureau des mar-  
chés publics du conseil  
provincial de Chtouka Ait  
Baha.

- Soit les remettre au Prési-  
dent de la commission d'ap-  
pel d'offres au début de la séance  
et avant l'ouverture  
des plis.

- Soit les déposer, électroni-  
quement, à travers le portail  
marocain des marchés pu-  
blics.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 06du règlement  
de consultation.

N°4532/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA SANTE  
DELEGATION PREFEC-  
TORALE AIN CHOCK  
CENTRE HOSPITALIER  
PREFECTORAL  
AIN CHOCK  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERTS  
N° 09/2023  
(Séance publique)

Le 13/07/2023 à 10 heures, il  
sera procédé, à la salle de réu-

nion du Centre hospitalier  
préfectoral AIN CHOCK  
(L'Hôpital MOHAMED SEK-  
KAT), sis, Rue 300 HAY  
MOULAY ABDELLAH AIN  
CHOCK CASABLANCA, à  
l'ouverture des plis relatifs à  
l'appel d'offres sur offre de  
prix pour :

GARDIENNAGE, SURVEIL-  
LANCE ET DE SECURITE  
DES LOCAUX DE L'HOPIT-  
AL MOHAMED SEKKAT,  
LE CENTRE NATIONAL DE  
LEPROLOGIE, LE CENTRE  
D'HEMODIALYSE , LE  
CENTRE DE REEDUCA-  
TION ET READAPTATION  
FONCTIONNELLE ET LE  
CENTRE DE DIAGNOSTIC  
RELEVANT DU CENTRE  
HOSPITALIER PREFECTORAL  
DE AIN CHOCK

Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré du bureau des  
marchés publics du Centre  
hospitalier préfectoral AIN  
CHOCK (L'Hôpital MOHA-  
MED SEKKAT), sis, Rue 300  
HAY MOULAY ABDELLAH  
AIN CHOCK CASA-  
BLANCA, il peut également  
être téléchargé à partir du  
portail des marchés de l'Etat  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de : 30  
000,00 DHS (trente mille di-  
rhams)

L'estimation des coûts des

prestations établies par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de : 1 849 022,52 DHS  
TTC un million huit cent qua-  
rante neuf mille vingt deux  
dirhams et cinquante deux  
centimes

Le contenu ainsi que la pré-  
sentation ainsi que le dépôt  
des dossiers des concurrents  
doivent être conformes aux  
dispositions des articles 27, 29  
et 31 du décret n°2-12-349 re-  
latif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
-Soit les envoyer par courrier  
recommandé avec accusé de  
réception au bureau précité ;

-Soit déposer contre récépissé  
leurs plis dans le bureau des  
marchés publics du Centre  
hospitalier préfectoral AIN  
CHOCK (L'Hôpital MOHA-  
MED SEKKAT), sis, Rue 300  
HAY MOULAY ABDELLAH  
AIN CHOCK CASA-  
BLANCA

-Soit les remettre au président  
de la commission d'appel  
d'offres au début de la séance  
et avant l'ouverture des plis.

-soit les transmettre par voie  
électronique au portail des  
marchés d'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 5 du règlement de  
consultation.

N°4533/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT  
DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE  
D'EL KELAA DES SRAGHNA

AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT n°17/2023

Le 20/07/2023 à 10H00 Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de La logistique d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Travaux d'entretien de l'ouvrage au PK22 de la RP2110  
Province d'El kelaa des Sraghna

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de marché, service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de La logistique d'el kelaa des sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: mille deux cent Dirhams (1200,00dhs).

L'estimation du coût des prestations est fixée à la somme de : soixante-quinze mille six cent dirhams (75 600,00dh).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de La logistique d'el Kelaa des Sraghna.

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer leur plis et offres par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

DOSSIER TECHNIQUE

\* Pour les concurrents installés au Maroc

Une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel d'offre les qualifications suivantes:

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSIFICATION
B	B3	5

\* Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le Règlement de consultation.

1

N°4530/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT  
DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE  
D'EL KELAA DES SRAGHNA

AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT n°19/2023

Le 20/07/2023 à 10H00 Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de La logistique d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

- Travaux de rechargement des accotements des routes suivantes :
  - RP2129 du PK14+000 au PK 22+000
  - RP2113 du PK0+000 au PK 2+7500

Province d'Elkelaa des Sraghna

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de marché, service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de La logistique d'el kelaa des sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Cinq mille Deux cent Dirhams (5 200,00dhs).

L'estimation du coût des prestations est fixée à la somme de : Trois cent cinquante mille deux cent quatre-vingt dirhams (350 280,00dh).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de La logistique d'el Kelaa des Sraghna.

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer leur plis et offres par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

DOSSIER TECHNIQUE

\* Pour les concurrents installés au Maroc

Une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel d'offre les qualifications suivantes

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSIFICATION
B	B1	5

\* Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le Règlement de consultation

N°4529/PA

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE  
DE KHENIFRA  
SERVICE DES  
MARCHÉS**

Le 14 juillet 2023 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : Suivi des travaux de complément de la voie de contournement du centre Jeanne Mass à la commune Aguelmam Azegza - Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Mille dirhams (1 000,00 dhs).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Soixante mille dirhams TTC (60 000,00 Dhs TTC)
- Joindre le certificat d'agrément délivré par le Ministère de l'Équipement et de l'eau : D4 et D5.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septem-

bre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ;  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N°4537 /PA

**SOCIÉTÉ NATIONALE  
DE RADIODIFFUSION ET  
DE TÉLÉVISION  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT**

N° 50AOM/SNRT/2023  
Le 18/07/2023 à 11:00 heures, il sera procédé dans les bureaux de la SNRT, 1 Rue El Brhi Rabat au 4ème étage, salle des réunions au bâtiment, sis à Angèle rae Youssef Ibn Tachfine et Assafi, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :  
Fourniture et pose d'un pupitre avec sièges ergonomique 24/7 pour la salle de contrôle et de distribution au siège de la SNRT à Rabat.

Les prospectus et les documents techniques exigés par l'article 18 du règlement de la consultation doivent être déposés au secrétariat de la direction des achats SNRT 2ème

(étage) au plus tard le 17/07/2023 à 16 heures, délai de rigueur.

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement :
- Au Secrétariat de la Direction des Achats de la SNRT (2ème étage).
- Par téléchargement gratuit sur le portail de dématérialisation des appels d'offres de la SNRT <https://ao.snrt.ma/> et le portail marocain des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/pnmp/>
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 5 400,00 Dhs
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : 360 000,00 Dhs TTC
- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la direction des achats de la SNRT
- Soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/>
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N°4538 /PA

**SOCIÉTÉ NATIONALE DE  
RADIODIFFUSION ET DE  
TÉLÉVISION  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT**

N° 43AOM/SNRT/2023

Le 14/07/2023 à 11:00 heures, il sera procédé dans les bureaux de la SNRT, 1 Rue El Brhi Rabat au 4ème étage, salle des réunions au bâtiment, sis à Angèle rae Youssef Ibn Tachfine et Assafi, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'entretien de blanchisserie du linge et services associés au profit des journalistes présentateurs du Journal Télévisé (JT) de la chaîne AL AOUALA de la SNRT-Rabat. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratui-

tement : Au Secrétariat de la Direction des Achats de la SNRT (2ème étage).

- Par téléchargement gratuit sur le portail de dématérialisation des appels d'offres de la SNRT <https://ao.snrt.ma/> et le portail marocain des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/pnmp/>
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1 500,00 Dhs
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : 100 000,00 Dhs TTC
- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions

du règlement de consultation. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la direction des achats de la SNRT
- Soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/>
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N°4539 /PA

**جمعية الأمانة للسكن**

مقرها: منصور 3 بولوك 64  
الرقم 42 البريوس الحارثية

**إعلان**

تتشف جمعية الأمانة للسكن أن تخبر منخرطها بأن المشاريع التالية :  
- مشروع الحمد الكائن بتجزئة الحمد جماعة المجاطة أولاد طالب  
- مشروع دار بو عزة الكائن بتجزئة بن عبيد دار بو عزة .

قد استحصلت فيه الجمعية على الرخص اللازمة , وأنه لأجل ذلك يتعين على جميع المنخرطين الراغبين في الاستفادة من هذه المشاريع أن يمنوها بعنوانهم المحينة وكذا هاتهم التغال مع طلب تضمين المشروع المرغوب فيه قصد تضمين أسماء المنخرطين بالمشاريع التي طلبوا الاستفادة منها ,والكل داخل أجل لا يتعدى 30 يوما من تاريخ من نشر الإعلان .

N°4536 /PA

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
RÉGION SOUS MAISSA  
PROVINCE DE TARBELBANT  
COMMUNE D'AIT LAZZA**



**Avis d'Appel d'offres ouvert  
sur offre de prix N° :02/2023**

Le Jeudi 13 juillet 2023, il sera procédé, en séance publique dans le bureau du président du conseil communal de la commune d'Ait lazza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° d'appel d'offre	Objet des appels d'offres	Caution Provisoire (en Dhs)	L'estimation du coût des prestations (en Dhs)	Date	Heure
02/2023	Aménagement des voies urbaines (Travaux de dallage et pavage des chemins piétonniers et voies la ville d'Ait lazza).	30.000,00dhs (Trente Mille Dirhams)	1.858.460,00dhs (Un Million huit Cent Cinquante-huit Mille Quatre Cent Soixante Dirhams et Zéro Centimes)	13/07/2023	12h

Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés au bureau des marchés de la Commune d'Ait lazza ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune d'Ait lazza.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre l'offre au maître d'ouvrage par voie électronique au portail des marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de consultation.
- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.
- Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Classe minimale	Qualification exigée
B	4	B11

Ait lazza le : ..... N°4535 /PA

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
RÉGION SOUS MAISSA  
PROVINCE DE TARBELBANT  
COMMUNE D'AIT LAZZA**



**Avis d'Appel d'offres ouvert  
sur offre de prix N° :01/2023**

Le Jeudi 13 juillet 2023, il sera procédé, en séance publique dans le bureau du président du conseil communal de la commune d'Ait lazza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° d'appel d'offre	Objet des appels d'offres	Caution Provisoire (en Dhs)	L'estimation du coût des prestations (en Dhs)	Date	Heure
01/2023	Travaux d'aménagement de terrain de sport à la ville d'Ait lazza.	20.000,00dhs (Vingt Mille Dirhams)	1.159.816,00dhs (Un Million Cent Cinquante-neuf Mille Huit Cent Quatre Vingt-Six Dirhams et Zéro Centimes)	13/07/2023	10h

Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés au bureau des marchés de la Commune d'Ait lazza ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune d'Ait lazza.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre l'offre au maître d'ouvrage par voie électronique au portail des marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de consultation.
- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.
- Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Classe minimale	Qualification exigée
O	3	O1

Ait lazza le : ..... N°4534 /PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION DE GUELIMIM  
OUED NOUN PROVINCE  
SIED IFRICONSEIL PROVINCIAL DE SIED IFRI  
AVIS DE CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
01 / 2023 / BP

Le 18 juillet 2023 à 11 h 00 minutes, il sera procédé dans les bureaux de la Province de Sidi Ifri (Salle des réunions) à l'ouverture des plis relatifs à la Consultation Architecturale Concernant : Etudes architecturales et suivi des travaux de création de quatre terrains de football aux communes Lakhass, Anléq, Mirleft et Arbaa Ab Abdellah relevant

de la Province de Sidi Ifri. Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré gratuitement au Service des marchés de la Province de Sidi Ifri, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) Le Budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux est de : (8 300 000,00 Dhs) Huit millions trois cent mille Dirhams, 00 Cts hors taxes. Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret 2-12-349 du 08 Joumada Ier 1434 (20 Mars 2013)

relatif aux marchés publics. Les architectes peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège conseil provincial de Sidi Ifri ;  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service Précité ;  
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis  
- Soit transmettre, par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation.

N°4545 /PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION  
MARRAKECH-SAFI  
PROVINCE DE RHAMNA  
CAIDAT LABRIKIYINE  
COMMUNE LABRIKIYINE  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N° : 02/2023  
SEANCE PUBLIQUE  
Le 20/07/2023 A 11 H, il sera procédé, dans le bureau du Président de la commune Labrikiyine à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 02/2023 relatif aux travaux de Creusement des puits aux Douars :Sbitate , Oulad Si Kouhya , Ahilim , Oula-Hassounefmei et Dharncha relevant la commune Labrikiyine.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la commune LABRIKIYINE, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). La caution provisoire est fixée à la somme de : Cinq mille(5000,00) dirhams L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 153 300,00 dhs(Cent cinquante-trois mille trois centdhs ) Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret N°2-12-349 précité,

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la commune de LABRIKIYINE  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les transmettre par voie électronique à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N°4546 /PA

**ROYAUME DU MAROC**  
\*\*\*\*\*  
**MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'EAU**  
\*\*\*\*\*  
**DIRECTION PROVINCIALE DE CASABLANCA**  
\*\*\*\*\*

**AVIS RECTIFICATIF CONCERNANT L'AVIS D'APPEL D'OFFRES  
N° 15/2023**

Le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la logistique de Casablanca porte à la connaissance du Public qu'une erreur est glissée dans l'avis d'appel d'offres n°15/2023 relatif à :

**REALISATION DES PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES POUR  
L'IMMATRICULATION DES PARCELLES DU DOMAINE PUBLIC DE  
L'AUTOROUTE RELEVANT DE LA WILAYA DU GRAND CASABLANCA;  
TRANCHE 2**  
publié au journal Libération du 17-18/06/2023 au niveau de l'avis d'appel d'offres.

Soit :  
Remplacer la phrase suivante :

**Le 13/07/2023 à 10 Heures**

Par la phrase suivante :

**Le 14/07/2023 à 10 Heures**

Toutes les autres informations concernant le dit appel d'offres demeurent inchangées.

N°4543 /PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI BENKHOR  
COMMUNE DE ZEMAMA  
DIRECTION DES SERVICES  
SERVICE MARCHES

**AVIS D'ANNULATION  
DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 02/2023/CZ**

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par la consultation architecturale n° 02/2023/CZ relative à :

**Etude architecturale et suivi des travaux de construction et d'aménagement d'un espace d'étudiant à la ville de Zemama.**

Suite aux modifications d'ordre techniques qu'a connu la consultation architecturale précitée, la séance d'ouverture des plis programmée pour le **26/06/2023 à 10H00** est **annulée.**

N°4544 /PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE EL JADIDA  
CERCLE BARRAZIA  
CAIDAT OULED RAHMOUNE  
COMMUNE OULED RAHMOUNE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
" SEANCE PUBLIQUE "**  
\*\*\*\*\*

Le : 14/07/2023 sera procédé, dans la salle de réunion de la Commune OuledRahmoune à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offre ouvert sur offre de prix comme suit :

N°AO	Heure	OBJET	Estimation de maître d'ouvrage	Caution provisoire
02/2023	11H	La vente de matériel et mobilier et mobilier ferrailles mise en fourniture de chaabatlahouala CT OuledRahmoune EN LOT UNIQUE	20.000,00 vingt mille dhs	500,00 cinq cent dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service recette communale de la Commune OuledRahmoune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la Commune OuledRahmoune.
- Soit déposer contre récépissé, leurs plis dans le service financier de la Commune OuledRahmoune.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du cahier de charge .

OuledRahmoune le : 19/06/2023

N°4541 /PA

**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, de Développement Rural et des Éaux et Forêts  
Office Régional de Rie et Valor Agricole de Tada  
MORABANE REGIONALE COOPERATIVE N° 02/0202

Avis budgétaire 2023

Le programme prévisionnel complémentaire n° 02 des marchés par l'Office Régional de Rie et Valor Agricole de Tada envisage de passer par l'avis budgétaire 2023, conformément aux directives de la Banque Mondiale pour la Reconstruction et le Développement (BRD) et le volet :

**1.6- Travaux :**

Objet de la prestation	Nature de prestation	Lieu d'exécution	Mode de passation	Termes précis par le soumissionnaire	Coordonnées	Arrêté relatif à la PNE
Traitements de plis et d'équipement des grilles barreaux et pressoirs agricoles, y compris fourniture et pose de câbles de recouvrement au niveau de filaires d'irrigation des secteurs 02-03 (complément)	Travaux	Zona d'actes OADR*	Appel d'Offres	Juillet/Septembre 2023	Tel : 05240202548 Fax : 05240202812	060

Avis budgétaire 2023  
Le programme prévisionnel complémentaire n° 02 des marchés par l'Office Régional de Rie et Valor Agricole de Tada envisage de passer par l'avis budgétaire 2023 et le volet :

**1.6- Services :**

Objet des travaux	Nature des travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation	Termes précis par le soumissionnaire	Coordonnées	Arrêté relatif à la PNE
-Entretien et maintenance des véhicules de ménage	Services	OADR de Tada	Appel d'Offres Ouvert	Juin 2023	Tel : 05240202548 Fax : 05240202812	---

**2/- Services :**

Type de service	Objet de service	Lieu d'exécution	Mode de passation	Termes précis par le soumissionnaire	Coordonnées	Arrêté relatif à la PNE
- Fonction Courrier	Service	OADR de Tada	Appel d'Offres Ouvert	Juin 2023	Tel : 05240202548 Fax : 05240202812	060
- Travaux pour la mise en place d'une "Salle Pré-électrode des Déjeunés et des Compléments" et d'un "Laboratoire des Déjeunés et des Compléments"	Service	OADR de Tada	Appel d'Offres Ouvert	Juillet 2023	05240202548 05240202812	060

N°4542 /PA

**SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION  
ET DE TÉLÉVISION**

**AVIS Rectificatif  
AO n° 41AOM/NNRT/2023**

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert n°41AOM/NNRT/2023 que l'appel d'offres est rectifié comme suit :

-Une visite des lieux est prévue le 27/06/2023 à 11 h au Siège SNRT –RABAT au lieu du 23/06/2023.

N°4540 /PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N° 37/2023**

Le **Judi 13 Juillet 2023 à 10 heures**, il sera procédé, dans les Bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique d'El Jadida, Avenue Ibn Toumert, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

**Travaux d'élargissement et de renforcement de la RP 3465 du PK 0+000 au PK 10+000 (Province d'El Jadida).**

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'État à l'adresse électronique suivante [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **280 000,00 DHS ( Deux Cent Quatre Vingt Mille Dirhams).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **18 779 598,00 DHS (Dix Huit Millions Sept Cent Soixante Dix Neuf Mille Cinq Cent Quatre Vingt Dix Huit Dirhams et Zéro Centimes).TTC.**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux Dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs plis par voie électronique et conformément à l'arrêté du MEP n° 1982-25 du 14/12/2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés et des garanties pécuniaires, et notamment son chapitre 6 - article 41.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation. Copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification des entreprises de STP :

Secteur	B
Qualification	-B1 : travaux de terrassements routiers courants ; -B3 : ouvrages d'assainissement routiers et traitement de l'environnement ; -B5 : assises non traitées et enduits superficiels ;
Classe minimale	Classe 2

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu dans l'article 9 du règlement de la consultation.

N°4549/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE KHEMISSET

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N°: 15/2023/KH**

Le **13/07/2023 à 10h00**, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

**Travaux d'aménagement d'un carrefour au PK 6+500 de la RP4323 et l'intersection avec la RP4304 dans la Province de Khémisset.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **(18.000,00Dhs) dix huit mille Dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **Un million deux cent vingt sept mille cent soixante seize Dirhams quarante Centimes (1 227 176,40 Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Le dossier technique comprend les pièces suivantes :

**Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents doivent fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B (Travaux routiers et voirie urbaine)	4	B1 (Terrassements routier courants) B3 (Ouvrages d'assainissements routiers et traitement de l'environnement) Et B5 (Assises non traitées et enduits superficiels)

**Pour les concurrents non installés au Maroc**

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu au deuxième paragraphe de l'article 4-2 du règlement de consultation.

N°4548/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de la Jeunesse,  
de la Culture et de  
de la Communication  
Département de la Jeunesse  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**OUVERT N°3/2023**

LE 24/7/2023 A10.h. Il sera

procédé, dans le bureau de

Monsieur le directeur provincial

de la Jeunesse, de Figuig à

Bouarfa à l'ouverture

des plis relatifs à l'appel

d'offres ouvert sur offres de

prix. Pour :TRAVAUX

D'AMENAGEMENT DU

CENTRE D'ACCUEIL

BOUARFA, RELEVANT DE

LA DIRECTION PROVINCIALE

DE LA JEUNESSE

DE FIGUIG A BOUARFA

Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré au bureau

des marchés publics de la

direction provinciale de la

Jeunesse, de la culture et de

la communication à

Bouarfa; il peut être également

téléchargé à partir du

portail des marchés publics

à [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire

est fixé à la somme de

QUATRE VINGT MILLE

DIRHAMX (80.000,00 DHS)

L'estimation des coûts des

prestations établie par le

maître d'ouvrage est fixée à

la somme de :

195520.00DHS.

Le contenu la présentation

ainsi que le dépôt des

dossiers des concurrents doi-

vent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatifs aux marchés publics.

Les Concurrents peuvent :

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés publics de la Direction provinciale de la Jeunesse, à Bouarfa.

• Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit envoyé par la Soumission électronique.

• Soit les remettre au président du jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier Technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°4550/PA

CHATRAOUI

HOUDA LABO

Aux termes d'un acte S.S.P

en date du 20/02/2023, il a

été constitué une société

SARL AU dont les caractéristiques

sont :

-DENOMINATION : CHATRAOUI HOUDA LABO

-OBJET : FABRICANT D'APPAREILS OU DE PIÈCES DE PROTHÈSES DENTAIRE.

-SIEGE SOCIAL: 371 LOT

DEROUA DEROUA BERRECHID.

-DUREE : 99 ans

-CAPITAL SOCIAL: 100 000 DH

-GERANCE: MME. HOUDA CHATRAOUI.

-ANNEE SOCIALE : commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

-DEPOT : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance Berrechid le 04/04/2023 sous n° 405, RC n° 17895

N°4551/PA

SOSCAL ALUMETRIQUE S.A.R.L.A.U

Au capital

de 100.000,00 Dhs

Siege social : 9 RUE JABER IBNOU HAYANE ETG 6 N

36 CASABLANCA

Aux termes du P.V sous-seing privé du 16/03/2023 les résolutions suivantes sont adoptées: la cession de parts entre MME. ZINEB RHAZAL en tant que cédante de 1000 parts à MME. KAWTAR RHAZAL en tant que cessionnaire, MME. ZINEB RHAZAL donne sa démission de sa fonction de gérante MME. KAWTAR RHAZAL est nommée en qualité de gérante unique

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 13/04/2023 sous n° 866473.

N°4552/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE KHEMISSET

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N°: 18/2023/KH**

Le **13/07/2023 à 10h30**, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour :

**Travaux de reprofilage des accotements de la RP4316 et de la RP4321, Province de Khémisset (Plan de Campagne 2023).**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **11.800,00 DH (Onze mille Dirhams).**

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **787.404,00 Dhs (sept cent quatre vingt sept mille quatre cent quatre Dirhams).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Le dossier technique comprend les pièces suivantes :

**Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B (Assises non traitées et enduit superficiels)	5	B5 (Assises non traitées et enduit superficiels) .

**Pour les concurrents non installés au Maroc**

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu au deuxième paragraphe de l'article 4-B-b du règlement de consultation.

N°4547/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
**PROVINCE DE NOUACEUR**  
**COMMUNE DAR BOUAZZA**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**OUVERT N° 14/2023**  
 (Séance publique)

Le Mardi 19 juillet 2023 à 11 heures, il sera procédé au siège de la Commune de Dar Bouazza à l'ouverture des plis afférent à l'appel d'offres sur offres de prix ouvert relatif à l'achat des produits pharmaceutiques pour le BCH de la commune Dar Bouazza.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés relevant de la commune de Dar Bouazza, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: [www.marches-publics.gov.ma](http://www.marches-publics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20.000,00 DHS (Vingt mille DHS).

L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage : 1.187.380,00 DHS TTC (UN MILLION CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DEUX DHS TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers doit être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres

au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 • Soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.  
**N°4556/PA**

**"ARUB EL BALI SARL AU"**  
 CONSTITUTION RC: 9179

Aux termes d'un acte sous seing privé du 12/06/2023 il a été établi les statuts d'une société SARL AU au capital social de 300.000,00 DHS comme suit:

Dénomination: "ARUB EL BALI"

Forme juridique: Société à Responsabilité Limitée A Associé Unique SARL AU.

SIÈGE SOCIAL: APP N°03, 2ÈME ETG, IMM MADRANE, AVENUE MOHAMED V BERKANE. Objet social: ARCHITECTE ET URBANISTE EN PARTICULIER. Capital social: le capital social est de 300.000,00 DHS (Cent mille dirhams) divisé en 1000 (Mille) parts sociales de cent dirhams (100,00 DHS à chacune).

• Mr EL BALI YOUSSEF, 1000 parts GERANCE: Mr EL BALI YOUSSEF, est GERANT/ASSOCIE UNIQUE de cette société pour une durée illimitée.

DURÉE: 99 ans.  
 Dépôt légal: a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance de Berkane en date du 16/06/2023 sous N°: 333/2023  
**N°4557/PA**

CABINET AL ISTICHARIA CONSULTING-SARL-BOUZNIKA Tél./Fax: 0537649573 GSM: 0668792975. Constitution Aux termes d'un acte sous seing

privé en date du 31/05/2023, il a été établi les statuts d'une société, dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : "TOAMO" S.A.R.L.A.U. Sigle : S.A.R.L. Social : RESIDENCE MAJORELLE IM GJ N3 AL QODS SIDI BERNOUSSE CASABLANCA.

L'Associé unique: -M. MOHAMED EL YAMOUNI apporteur en numéraire 100 000,00 DHS soit 1000 parts

Sociétés Objet : Travaux divers et location des engins. Transport de marchandise pour le compte d'autrui. Travaux tous corps d'état. Travaux de génie civil. Travaux d'assainissement et de conduites d'eau.

Le négocié en tous produits, toutes opérations de courtage, commissions, prestations et distributions. Durée: 99 ans. Capital social: 100.000,00 DHS. Gérance: la société est gérée par: M. MOHAMED EL YAMOUNI. Dépôt légal: la société a été immatriculée au RC au Tribunal du Commerce de Casablanca sous le N°587991.

**N°4559/PA**  
**ACTIF TRAVAUX SARL AU**  
 RC N°202433

Aux termes d'un procès verbal extraordinaire du 15/05/2023 il a été décidé: -La dissolution anticipée, volontaire et amiable de la société "ACTIF TRAVAUX SARL AU" à compter du 31/05/2023 -la fixation du siège de liquidation à Casablanca IMM 8 N°6 EL HANDEIA AVENUE AHMED HANOU HANBAL HAY AL QODS SIDI BERNOUSSE

-la Nomination de Mr. EL BAHYOUDI BOUCHAIB en qualité

de liquidateur de la dite société - Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 19/06/2023 sous n° 879094  
**N°4558/PA**

**DARLUXE CUISINE**  
 CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 05/06/2023, il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : -DARLUXE CUISINE - SARL. Objet: Fabrication de meubles et menuiserie; Tous travaux de menuiserie, bois, fer, aluminium, inox; Fabrication, installation et montage des cuisines; Etude, conception de plans d'agencement, aménagement intérieurs, pose-vente de mobilier, équipement et d'accessoires pour cuisines, dressing, salles de bain; Fournitures et pose de cuisines équipées. Travaux d'aménagement rénovation et revêtement tout genre. Siège social : Casablanca. LOT EL WALAA TRANCHE 518 MAGASIN N°18 SIDI MOUMEN. Durée: 99 ans.

Capital social: Cent mille dirhams (100.000,00 DHS) 3 Mr BINABDILLAH SAID (300 parts) Mr BINABDILLAH ZAKARIA (300 parts) Année sociale: commence le 01/01 et finit le 31/12. Gérance: Mr BINABDILLAH SAID, et Mr BINABDILLAH ZAKARIA. Signature: Unique de Mr BINABDILLAH SAID.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca le 19/06/2023 sous le n°587697 du RC.

**N°4560/PA**  
**ROCHES METAL**  
 CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca du 07 juin 2023, il a été constitué une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes: Dénomination sociale : -ROCHES METAL-

Objet: Marchand de matériaux de construction; Entrepreneur de travaux divers ou constructions; • Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou pouvant favoriser les affaires de la so-

ciété. Siège social : 30, Rue Liberté Etg 3 Apt N°5 Casablanca. Durée: 99 ans.

Capital social: 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts sociales de 100 DHS chacune. Souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées à l'associé unique; à savoir: • M. Hicham EL HAOUZI GERANCE: M Hicham EL HAOUZI, gérant unique pour une durée illimitée.

ANNEE SOCIALE: commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, sous le N°00875290 en date du 20/06/2023.  
**N°4561/PA**

**CABINET AL ISTICHARIA**  
 CONSULTING-SARL-BOUZNIKA Tél./Fax: 0537649573 GSM: 0668792975

-MANTOVA FER-SARL AU SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE D'ASSOCIE UNIQUE AU CAPITAL DE 100.000,00 DHS

SIÈGE SOCIAL: GROUPE ATTAKADDOUM GH-17 2ème ETG SIDI BERNOUSSE CASABLANCA. RC: 458687 IF: 45614963

Au siège social : GROUPE ATTAKADDOUM GH-17 2ème ETG SIDI BERNOUSSE CASABLANCA, l'associé unique de la société à responsabilité limitée d'associé unique - MANTOVA FER-SARL AU. A décide ce qui suit: Transfert du siège social de la société L'associé unique décide le transfert de siège social de la société de GROUPE ATTAKADDOUM GH-17 2ème ETG SIDI BERNOUSSE CASABLANCA à ROC MAGASIN IMM N° 3 BOULVAJD HASSAN II BOUABIA SIDI BRAT.

Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous le n°869230 RC n° 458687.  
**N°4562/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
**PROVINCE EL KELA DES SRAGHNA**  
**CONSEIL PROVINCIAL DGS/DOE/SM**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**OUVERT AAO N° 10/2023/BP**  
 Le 25/07/2023 à 12 heures, il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des

Sraghna (Salle de réunion) l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix :

• ETUDE ET ASSISTANCE TECHNIQUE RELATIVE D'UNE VOIE D'AMÉNAGEMENT ET D'ACCES A L'ABATTOIR ET DU MARCHÉ DE GROS A LA CT EL KELA DES SRAGHNA (cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4000,00 DHS-Quatre Mille DHS).

- Fourniture des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 249.600,00 DHS (deux cent quarante neuf mille six cent DHS) Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna.

2-soit les renvoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna.

3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

4-Soit les renvoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'article du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

• Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat d'agrément dans les domaines suivants : D4-D5-D17

• Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation  
**N°4563/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
**PROVINCE EL KELA DES SRAGHNA**  
**CONSEIL PROVINCIAL DGS/DOE/SM**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**AAO N° 12/2023/BP**

Le 25/07/2023 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna (Salle de réunion) l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix :

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE CHATEAUX D'EAU A LA COMMUNE TERRITORIALE D'OULEU KHALLOU PROVINCE EL KELA DES SRAGHNA .**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 40 000,00 DHS (QUARANTE MILLE DHS). - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.717.900,00 DHS (UN MILLION SEPT CENT DIX SEPT MILLE NEUF CENT HUIT DHS) Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna.

2-soit les renvoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna.

3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

4- Soit les renvoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'article du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

**1/Pour les entreprises installées au Maroc**

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, l'activité et la classe maximale et les qualifications ci-après :

Secteur	Classe	Qualification exigée
A	A	A2

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 règlement de consultation.  
**N°4555/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
**PROVINCE DE SIDI BERNOUR**  
**COMMUNE DE ZEMAMRA**  
**DIRECTION DES SERVICES**  
**SERVICE MARCHES**

**AVIS DE REPORT**  
**DE L'A.O.O N°06/2023/IGZ**

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert n° : 06/2023/IGZ ayant pour objet: **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENT COMMERCIAL HALTE DES TAXIS A LA VILLE DE ZEMAMRA (1ère tranche).**

Que des modifications sont faites et elles sont comme suit :

- ♦ La séance d'ouverture des plis prévue le 22/06/2023 à 09H00 sera reportée au Lundi 19/07/2023 à 09H00.
- ♦ Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des travaux techniques de la commune de Zemamra, au plus tard le: 07/07/2023 à 16H30

**N°4554/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU**  
**DIRECTION PROVINCIALE DE BERRADJ**

**Avis modificatif**  
**DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 10/2023/KH**

Il est porté à la connaissance des candidats désirant participer à l'Appel d'Offres Ouvert n° 10/2023/KH; concernant la : **TRAVAUX DE REPARATION DES DEGATS DES CRUES DE LA RP400, LA RP4317 ET LA RP7301 SURVENUE EN MAI 2018 DANS LA PROVINCE DE KHEMISSET**, dont la date d'ouverture des plis prévue le 04/07/2023 à 10 heures 00min a subi une rectification au niveau du portail marocain des marchés publics concernant le montant de la caution provisoire.

Le reste sans changement.

Le DAO modifié est téléchargeable du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma/pmpsp/](http://www.marchespublics.gov.ma/pmpsp/)  
**N°4555/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU**  
**DIRECTION PROVINCIALE DE BERRADJ**

**Avis modificatif**  
**DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 10/2023/KH**

Il est porté à la connaissance des candidats désirant participer à l'Appel d'Offres Ouvert n° 10/2023/KH; concernant la : **TRAVAUX DE REPARATION DES DEGATS DES CRUES DE LA RP400, LA RP4317 ET LA RP7301 SURVENUE EN MAI 2018 DANS LA PROVINCE DE KHEMISSET**, dont la date d'ouverture des plis prévue le 04/07/2023 à 10 heures 00min a subi une rectification au niveau du portail marocain des marchés publics concernant le montant de la caution provisoire.

Le reste sans changement.

Le DAO modifié est téléchargeable du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma/pmpsp/](http://www.marchespublics.gov.ma/pmpsp/)  
**N°4553/PA**

# Sport

## Reynald Pedros : *L'EN féminine vise les huitièmes de finale au Mondial*

*Un stage en Autriche et trois matches tests avant le début de la Coupe du monde*

**L'**entraîneur de l'équipe nationale féminine de football, Reynald Pedros, a assuré que les Lionnes de l'Atlas viseront les huitièmes de finale lors du Mondial prévu du 20 juillet au 20 août prochains en Australie et en Nouvelle-Zélande.

La sélection marocaine défendra ses chances pour se hisser en huitièmes de finale et aller le plus loin possible dans cette compétition planétaire, a-t-il dit lors d'une conférence de presse tenue lundi au Complexe Mohammed VI de football à Salé.

Bien que la sélection marocaine soit placée dans un groupe relevé, comprenant l'Allemagne, la Colombie et la Corée du Sud, les joueuses nationales n'épargneront aucun effort en vue de signer un exploit inédit qui honorerait le football marocain.

Selon lui, la Coupe du monde nécessite une très bonne préparation, relevant que les matches amicaux aideront les joueuses à s'améliorer.

"L'équipe nationale est devenue forte et homogène. Nous nous sommes bien préparés sur les plans physique et mental en prévision du Mondial", a-t-il ajouté, poursuivant que la sélection marocaine disputera trois matches amicaux face à



l'Italie, la Suisse et la Jamaïque respectivement le 1er, le 5 et le 16 juillet prochain. Le sélectionneur national a dévoilé à

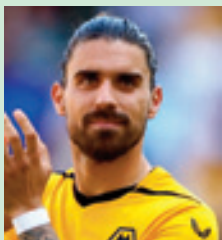
cette occasion une pré-liste de 28 joueuses pour prendre part du 20 juin au 9 juillet à un stage de préparation en Autriche, en

prévision de la Coupe du monde féminine de football 2023.

Ci-dessous la liste des joueuses retenues pour cette Coupe du monde :

Khadija Er-rmichi (AS FAR), Ines Arouaissa (AS Cannes, France), Zouhir Assia (Chabab Mohammedia), Rkia Mazraoui (Charleroi, Belgique), Nouhaila Benzina (AS FAR), Hanane Ait El Haj (AS FAR), Ghizlane Chhiri (AS FAR), Siham Boukhami (AS FAR), Nesryne El Chad (LOSC, France), Yasmine Mrabet (FC Levante, Espagne), Zineb Redouani (AS FAR), Sabah Seghir (Naples, Italie), Ghizlane Chebbak (AS FAR), Najat Badri (AS FAR), Anissa Lahmari (Guingamp, France), Sarah Kassi (Fleury, France), ELOdie Nakkach (Servette Genève, Suisse), Salma Amani (FC Metz, France), Rosella Ayane (Tottenham, Angleterre), Fatima Tagnaout (AS FAR), Anissa Belkassmi (Orléans, France), Sofia Bouftini (RS Berkane), KENZA Chapelle (FC Nantes, France), Fatima Gharbi (Europa Barcelone, Espagne), Samya Hassani (Telstar, Pays-Bas), Ibtissam Jraïdi (Al-Ahli, Arabie Saoudite), Imane Saoud (Servette Genève, Suisse) et Sakina Ouzraoui Dekki (Club Bruges).

## Ruben Neves proche de s'engager à Al-Hilal



**L**e capitaine de Wolverhampton Ruben Neves devrait être le prochain joueur majeur à rejoindre l'Arabie Saoudite, au club d'Al-Hilal qui est sur le point de dépenser 55 millions d'euros pour l'international portugais, selon plusieurs médias britanniques dimanche.

Selon Sky Sports et la BBC, le milieu de terrain de 26 ans, à qui il reste un an de contrat, devrait quitter le club de Premier League.

Il rejoindrait alors son compatriote Cristiano Ronaldo, et le Français Karim Benzema, Ballon d'or l'année dernière, au sein du championnat saoudien.

Mais contrairement à Ronaldo (38 ans) et Benzema (35), Neves n'est pas au crépuscule de sa carrière, si bien que le royaume du Golfe confirmerait sa nouvelle toute-puissance sur le marché des transferts s'il parvenait à attirer ce joueur longtemps pisté par de grands clubs européens.

Un autre milieu de terrain évoluant en Premier League, N'Golo Kanté (32 ans), pourrait également rejoindre l'Arabie Saoudite. Champion du monde en 2018, le milieu de terrain français "a signé un accord contraignant mais pas un contrat définitif" à Al-Ittihad, a indiqué une source interne au club le 8 juin à l'AFP.

L'Arabie Saoudite se positionne depuis plusieurs années dans le sport mondial. Les transferts de vedettes du football mondial témoignent de l'ampleur des ambitions sportives du pays, qui envisage de se porter candidat pour organiser la Coupe du monde 2030 et les Jeux olympiques.

## Un supporter de MU interdit de stade pour un maillot insultant

**U**n tribunal londonien a interdit de stade pour quatre ans un supporter de Manchester United qui avait porté un maillot des Red Devils avec une inscription se moquant de la catastrophe d'Hillsborough, lors de la finale de la Coupe d'Angleterre.

Le club mancunien est même allé plus loin que la justice, en le bannissant à vie de toute activité organisée par le club.

Il avait été interpellé après le match qui opposait Manchester United à Manchester City, à Wembley, le 3 juin.

Le maillot portait le numéro 97, comme le nombre de supporters de Liverpool -- club rival historique de Manchester United -- morts dans des mouvements de foules en 1989, dans le stade de Hillsborough à Sheffield (nord), et floqué "Not Enough" (pas assez).

Des photos de l'homme et de son maillot avaient immédiatement été diffusées sur les réseaux sociaux et signalées à la police pour qu'il soit retrouvé.

Aux policiers, James White, 33 ans, avait dans un premier temps expliqué que c'était une allusion à son grand-père mort à 97 ans et qui n'avait pas

assez eu d'enfants.

Devant le tribunal de Willesden, dans le nord-ouest de Londres, il a cependant plaidé coupable d'avoir porté "une inscription menaçante ou insultante, susceptible de constituer un harcèlement ou de provoquer de la peur ou de l'angoisse".

White ne pourra assister à aucun match de football officiel pendant quatre ans et devra payer près de 1500 livres (1750 euros) d'amende et de frais de justice.

Le club de Manchester United a fait savoir que White serait interdit à vie de toute activité organisée par le club, y compris les matches à Old Trafford, qualifiant son attitude de "méprisable".

"Se moquer d'Hillsborough ou de toute autre tragédie footballistique est totalement inacceptable et le club continuera à soutenir les actions déterminées pour éradiquer ce genre de comportement dans le sport", ont expliqué, dans une déclaration transmise à plusieurs médias britanniques, les Red Devils, qui sont eux-mêmes souvent visés par des allusions insultantes à la catastrophe aérienne de Munich en 1958.

Lors de l'audience, Diane Lynn, présidente de l'association des survivants d'Hillsborough, avait souligné que ces insultes étaient particulièrement violentes pour les personnes présentes à l'époque qui souffrent encore souvent d'un sentiment de "culpabilité".

Alors que les autorités, la police et des tabloïds avaient initialement pointé du doigt les supporters des Reds comme responsables, une enquête indépendante avait démontré, des années plus tard, que la mauvaise gestion de la foule par les forces de l'ordre expliquait le très lourd bilan.

La défense du prévenu avait assuré qu'il "regrettait profondément" ses agissements et qu'il reconnaissait avoir "profondément blessé des gens".

Mais White, déjà condamné à de nombreuses reprises pour des faits sans lien avec le football, a ricané au moment où le jugement a été prononcé, a rapporté l'agence britannique PA.

Mardi dernier, c'était un supporter de Tottenham qui avait été interdit de stade pour trois ans après s'être moqué par geste de la catastrophe d'Hillsborough lors d'un match à Anfield Road, le 30 avril.

## Face aux sécheresses récurrentes, les fermiers canadiens cherchent des solutions

Planter plus tôt, conserver la neige, utiliser des graines plus résistantes à la chaleur... Les agriculteurs canadiens tâtonnent, à la recherche de solutions face aux sécheresses récurrentes, tout en restant conscients de leur marge de manœuvre limitée.

Accroupi au milieu de l'un de ses immenses champs au cœur de l'Alberta, dans l'Ouest canadien, Ian Chitwood observe les petites pousses de canola (colza OGM canadien), qui viennent de sortir de terre en ce mois de mai, entre les longs sillons de terre noire.

Pour l'homme au large sourire et aux grandes lunettes noires, le combat contre la chaleur se joue en amont, "lors de la mise en sol des graines".

En les plantant plus tôt dans la saison, il cherche à "déplacer la fenêtre de floraison", durant laquelle la plante est la plus vulnérable, et ainsi la "protéger des chaudes journées de juin".

Mais au final, les plants ont besoin d'un "climat tempéré et d'humidité", souligne celui dont les terres peinent encore aujourd'hui à se remettre des sécheresses laissées par l'été 2021.

"C'était la sécheresse du siècle", raconte Curtis Rempel, du Conseil canadien du canola. Cette année-là, tout l'ouest du pays a connu un été historique avec un dôme de chaleur qui a fait monter la température jusqu'à 49,6°C, éta-

blissant un nouveau record national.

"Les rendements de canola des producteurs canadiens ont été réduits de moitié", explique le chercheur. Ce qui a eu un impact considérable sur le marché international puisque le pays exporte 90% de ses récoltes, utilisées aussi bien pour l'huile alimentaire que pour du biodiesel ou à des fins industrielles.

Avec plus de 90% des champs de canola cultivés sans irrigation, le centre du Canada, appelé Prairies et cœur agricole du pays, est particulièrement sensible aux épisodes de sécheresses qui se sont intensifiés ces dernières années.

"Notre système de production repose sur l'eau qui s'accumule tout au long de l'année" et notamment la neige en hiver, explique Phillip Harder, spécialiste en hydrologie agricole.

Mais avec le vent qui souffle continuellement sur cette région aux champs à perte de vue et où seuls les silos à grains se détachent de l'horizon, les agriculteurs peinent à retenir la neige, emportée par les rafales.

Pour y pallier, certains ont choisi de conserver de la végétation autour de leurs plants, une technique datant des années 30.

"En hiver, la neige s'accroche aux branches et s'imprègne lentement dans la terre, de sorte que les meilleures récoltes se trouvent proches de ces ran-



gées", explique Stuart Dougan, dont les arbres apparaissent comme un défaut dans la géométrie rectiligne des champs avoisinants.

"Ils empêchent le vent de souffler sur les cultures afin qu'elles ne perdent pas leur humidité", ajoute le fermier de

69 ans aux traits burinés qui aime se décrire comme un "dinosaur".

Les arbres "peuvent aider" reconnaît Phillip Harder, mais aujourd'hui "cela pose des problèmes de logistique: le matériel agricole est beaucoup plus volumineux que dans les années 30",

précise-t-il.

Une solution consisterait à couper les plants plus haut lors de la récolte pour laisser les longues tiges, aussi appelées chaumes, durant l'hiver afin "d'accroître la rétention de neige", explique l'hydrologue.

"Nous avons toujours cherché à maintenir un maximum de chaumes et de végétation pour capter la neige et réduire le taux d'évaporation", déclare Rob Stone, fermier du centre de la Saskatchewan.

Au milieu de ses terres où n'apparaissent que les sillons laissés par les machines, quatre petits drapeaux rouges délimitent une zone d'expérimentation. On y teste de nouvelles graines génétiquement modifiées, qu'il juge porteuses d'espoir pour l'avenir du canola.

"Si nous trouvons des variétés plus tolérantes, nous les croiserons pour créer une nouvelle population" plus résistante à la chaleur, explique Gregory Gingera, chercheur en génétique végétale. Il existe aussi des recherches pour développer "des bactéries ou des champignons que l'on ajouterait au sol ou que l'on pulvériserait sur la plante pour lui conférer une certaine résistance à la chaleur", ajoute Curtis Rempel.

Mais il reste "encore sept à huit ans avant qu'un produit soit commercialisé et disponible à grande échelle".

### Recettes

#### Délicieuses bouchées à la noix



##### Ingrédients :

250g de farine blanche,  
1 cuillère à café de cannelle en poudre,  
1 cuillère à café de levure chimique,  
1 pincée de noix de muscade râpée,  
1 pincée de sel,  
120g de beurre,  
1 oeuf,  
70g de sucre,  
1 tasse de café fort préparé au préalable,  
Du cacao et de la noix de coco pour enrober.

##### Préparation :

Pétrir ensemble tous les ingrédients de la pâte. Former un rouleau d'environ 3 cm de diamètre, l'envelopper dans du film alimentaire et laisser reposer au frigo au moins 3 heures.

Découper ensuite en tranches d'environ 1 cm d'épaisseur et former des boules. Poser les boules sur la plaque à pâtisserie recouverte de papier sulfurisé en aplatissant légèrement.

Une fois cuites, humidifier légèrement les bûches avec du café et enrober-les tantôt de cacao tantôt de noix de coco.

## En Chine, un millionnaire passe le bac pour la 27<sup>ème</sup> fois

Des cheveux blancs, une fortune bien installée, et pourtant parmi les millions de candidats chinois qui passent le gaokao, équivalent du baccalauréat, se trouve Liang Shi, millionnaire de 56 ans qui tente sa chance pour la... 27<sup>e</sup> fois.

En termes de réussite sociale, Liang Shi peut être fier, ayant commencé sa carrière par un emploi subalterne dans une usine avant de fonder sa propre entreprise de matériaux de construction, à la santé florissante.

Mais le quinquagénaire a toujours gardé une frustration, celle de ne pas avoir obtenu une note suffisante au "gaokao" - ou examen d'entrée aux établissements d'enseignement supérieur - pour pouvoir intégrer la prestigieuse université du Sichuan, la province du sud-ouest de la Chine où il vit.

Dans le pays asiatique, cet examen est l'épreuve de toute une vie, surtout pour les plus modestes.

Seuls les élèves obtenant un score très élevé peuvent accéder aux meilleures universités, dans un pays où la concurrence est rude dans l'éducation, les places limitées et la pression familiale forte.

Et un diplôme d'une université reconnue est synonyme de statut social et quasi-assurance d'être recruté par une

bonne entreprise.

Cette année, afin d'être compétitif parmi les 13 millions de candidats sur les rangs, Liang Shi dit avoir mené une "vie de moine" pendant plusieurs mois. Levé chaque jour à l'aube, il s'est plongé dans les manuels de classe 12 heures par jour.

"C'est désagréable de penser que je n'ai pas réussi à aller à l'université", confie-t-il à l'AFP. Car "je voulais vraiment y aller et devenir un intellectuel".

Au cours des quatre dernières décennies, il a tenté sa chance à 26 reprises, mais à chaque fois sa note était insuffisante pour lui ouvrir les portes de l'université de son choix.

Les médias locaux ont fini par en faire une célébrité. "Ils m'appellent 'l'irréductible du gaokao'", dit-il fièrement.

Quand il a passé l'examen pour la première fois, en 1983, il n'avait que 16 ans. Puis, pendant près de dix ans, il l'a repassé pour améliorer sa note, avant de jeter l'éponge en 1992.

À l'époque, les autorités limitaient l'accès au gaokao aux lycéens ou étudiants de moins de 25 ans.

Dès que cette limite a été levée en 2001, Liang Shi s'est dit qu'il avait une nouvelle opportunité.

Il s'est depuis présenté à l'examen

16 fois, et chaque année depuis 2010. Même la période du Covid, marquée par de strictes restrictions sanitaires compliquant la tenue des examens, ne l'a pas découragé.

Son cas intrigue. Certains internautes se sont même demandés s'il ne faisait pas ça juste pour la célébrité, ou dans le cadre d'une opération publicitaire.

"Quel serait l'intérêt?", répond M. Liang. "Personne de sensé ne passerait le gaokao pendant des décennies pour un coup de pub".

Signe de sa motivation, raconte-t-il en plaisantant: il a arrêté de boire de l'alcool et de jouer au mah-jong, jeu traditionnel très populaire en Chine, pendant sa préparation à l'examen.

Son fils a, lui, passé le gaokao en 2011, parfois un peu embarrassé par ce père multi-récidiviste.

"Au début il n'était pas vraiment d'accord (que je repasse l'examen tant de fois), mais à présent, il s'en fiche", raconte Liang Shi.

Une fois le test passé pour la 27<sup>e</sup> fois, l'éternel candidat a prévu de se détendre un peu, après tous ces mois de travail.

"Je vais jouer au mah-jong avec mes amis pendant trois jours et trois nuits", assure-t-il.